

## Historique du Châtelet : première partie

Dans ce numéro :

Où était située la Tour Blanche du château du Châtelet-Haut ?

Quels seigneurs du Châtelet furent enterrés dans l'église de Habay ?

D'où vient l'appellation de la rue de la Fosse aux Loups ?

Quel pouvait être l'aspect du grand château construit par les maîtres de forge les Piret-Poschet ?

Lorsque l'on évoque le lieu-dit « Le châtelet » en 2025, tout le monde a spontanément à l'esprit, ce grand domaine communal, poumon vert du village, avec son parc, ses étangs, ses bâtiments administratifs, ses équipements sportifs et récréatifs, son bar... Lieu de détente et de villégiature, c'est à priori, un lieu naturel exceptionnel qui est progressivement entré dans le domaine communal depuis 1974. Cette première vision est un peu rapide car elle tient plus à la géographie, c'est-à-dire à une description superficielle du lieu, qu'à une vraie connaissance de son passé exceptionnel mais aussi très complexe. Dans ces trois gazettes, nous vous invitons à faire un peu plus de « géologie », en explorant en profondeur

l'histoire et les causes qui ont totalement transformé l'endroit. Nous verrons que ce « parc » n'a rien de naturel et qu'il fut totalement bouleversé et aménagé par l'homme qui y a détourné l'ancien cours de la Rulles, créé un étang, installé des usines, un moulin, des scieries et grâce à l'argent généré par ce travail y a construit deux imposantes demeures : la plus grande avec cour, comparable au Pont d'Oye, fut amputée de ses annexes au fil du temps ; l'autre plus modeste à

**Ci-dessous, vue du domaine du Châtelet vers 1910, on peut observer trois éléments dont nous allons découvrir l'histoire : le château dit « Adam » (1), à l'emplacement de l'ancienne maison du facteur de forge au centre, à droite (2) l'ancien château des Piret-Poschet et à gauche (3), la scierie qui fut exploitée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**





l'origine fut agrandie au XIX<sup>e</sup> siècle par les propriétaires qui s'y succédèrent. Nous verrons ainsi que l'histoire du Châtelet, grand domaine qui s'étendait de la route de Luxembourg à la forêt d'Anlier (voir plus loin), fut aussi le siège d'un château-fort avec tours et pont-levis et même, quelques siècles plus tôt, un habitat gaulois et une villa romaine !

Nous vous invitons donc à une lecture complexe mais passionnante car elle retrace la vie du village sur plus de 2000 ans d'histoire. S'il était logique de suivre la chronologie, nous nous en écartons quelque peu lorsque nous allons aborder le Châtelet-Bas car le domaine aura une histoire distincte entre les deux bâtiments que sont aujourd'hui la Commune (ancienne demeure du sénateur Adam) et le bâtiment regroupant pour l'instant les services communaux, le CPAS... (Ancien home RTT). Comme à notre habitude, afin d'illustrer au mieux les textes, nous intégrons un nombre important de plans, de photos, de documents d'archives, de journaux, de témoignages qui font de cette publication, la première tentative de synthèse des lieux. De ce fait, comme pour toutes nos autres gazettes, nous espérons que le citoyen, en connaissant mieux l'histoire des lieux, appréciera d'autant plus de vivre dans un village qui possède un passé aussi riche et varié mais dont les traces disparaissent malheureusement si l'on n'y prend garde.

**Qui connaît l'histoire du Châtelet, connaît l'histoire de Habay.**

Dans cette gazette, en retraçant l'historique du parc communal et des anciens « châteaux » qui aujourd'hui abritent les services communaux, nous allons, étape par étape, partir de l'époque gauloise pour remonter au XXI<sup>e</sup> siècle et ainsi dresser un large portrait de l'histoire de notre village. L'objectif général de ces publications est de rassembler en les publiant, le maximum de documents connus sur l'histoire de ces lieux.

Précisons d'abord les lieux de notre étude. Ce que nous dénommons ici « le Châtelet » est un ancien et vaste territoire qui avait pour limites : au sud, la rue de Luxembourg et la Charmoye ; à l'est, la Vouye des Crasses ou chemin de la route d'Arlon au Pont d'Oye ; à l'ouest la ruelle du Paradis et le village ; enfin au nord, la rivière la Rulles et la forêt d'Anlier. Comme nous le verrons plus loin, ces limites correspondent plus ou moins à celles de l'antique seigneurie du Châtelet.

Aux temps anciens, ces terrains bordaient la vallée de la Rulles qui serpentait entre le massif forestier ardennais au nord et l'autre versant de la vallée où géographiquement commençaient la Gaume et les terres de culture. Pas d'étangs ou de retenues d'eau, pas de murs de soutènement qui canalisait la rivière ; celle-ci serpentait librement dans la vallée. Mince filet en période



de sécheresse et flots débordants en période de crue, nous pouvons nous faire une idée de l'endroit en observant la vallée de l'Arlune telle qu'elle se présente en amont de l'étang Remy de nos jours. L'homme a donc profondément marqué de son empreinte cette vallée du Châtelet et lorsque l'on se promène dans le parc, le lieu est difficile à interpréter, car il présente à nos yeux contemporains un aspect très « naturel » qui est, en réalité, entièrement artificiel, puisque lié aux travaux dont le but était de discipliner la Rulles à l'aide de barrages, d'étangs, de canalisations pour y édifier d'importants bâtiments de forges et un grand château, aujourd'hui tous enfouis sous les pelouses et les parterres. Mais commençons par le début.

## 1 Un lieu habité dès l'époque gauloise.

L'histoire du lieu, même s'il est lié à la présence de la rivière et de la forêt, débute toutefois sur les hauteurs sud, là où un lotissement devrait prochainement sortir de terre. Ce vaste promontoire, dénommé Enclos du Châtelet, nous renvoie déjà par sa toponymie à une époque très reculée. Le terme « châtelet » signifiant petit château trouverait sa racine dans le terme latin « castellum » ou « castelinellum » (cfr Châtelineau dans le Hainaut) qui désignait précisément une petite fortification à l'époque romaine. Longtemps l'on a cru, que l'habitat le plus ancien de l'endroit était le château

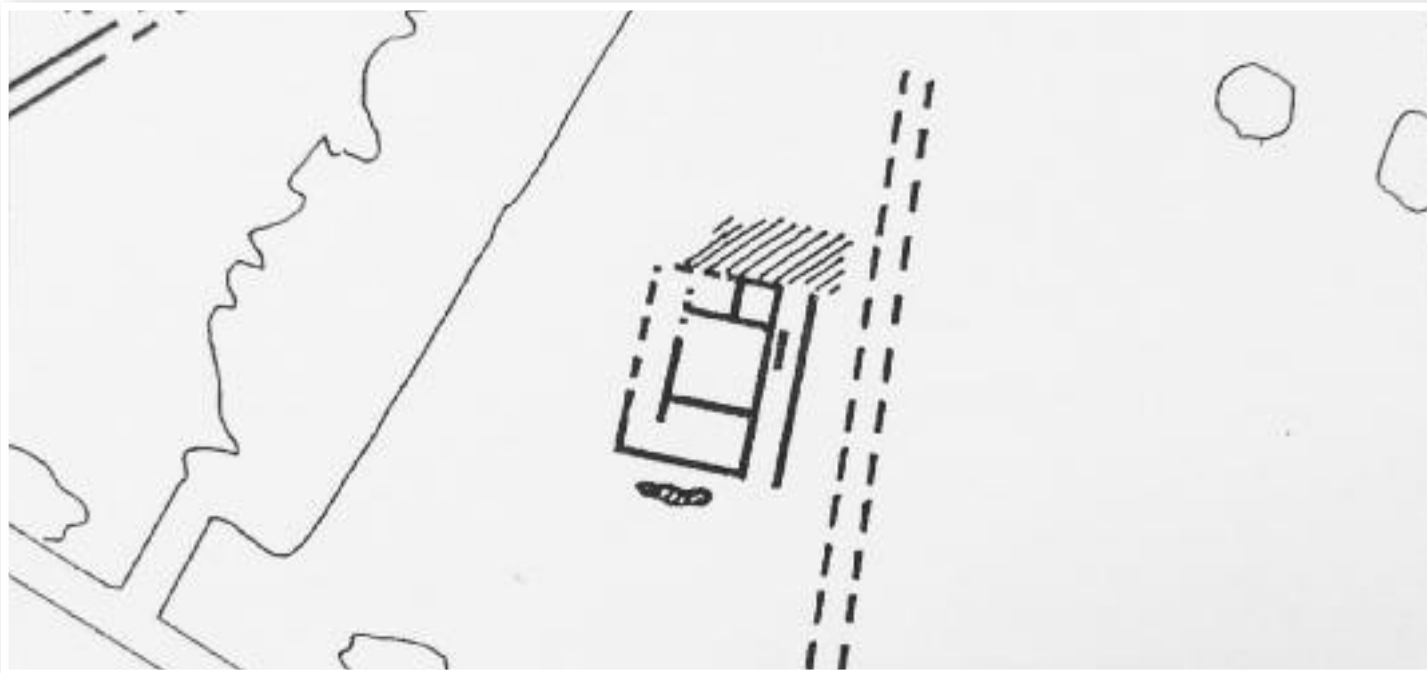
dit « du Châtelet-Haut ou de Blanchart », attesté dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais en 1983, grâce à l'archéologie aérienne et à de rapides fouilles d'un jour, avec Guy Fairon et l'aimable autorisation de madame Demeuze, nous avons mis au jour les restes d'un petit bâtiment gallo-romain en bordure de la route dite des Mineurs. (voir plan d'après photo-aérienne page 4).

En 2022/23, en prévision du lotissement qui devrait voir le jour prochainement, des fouilles préventives plus approfondies ont permis de confirmer que s'élevait

**Ci-dessus, vue générale des fouilles en 2022/23, elles révèlent une série de murs encore présents au niveau de leurs fondations et ci-dessous, une cave aux murs parfaitement appareillés qui ont été conservés parce qu'ils étaient enterrés plus profondément.**

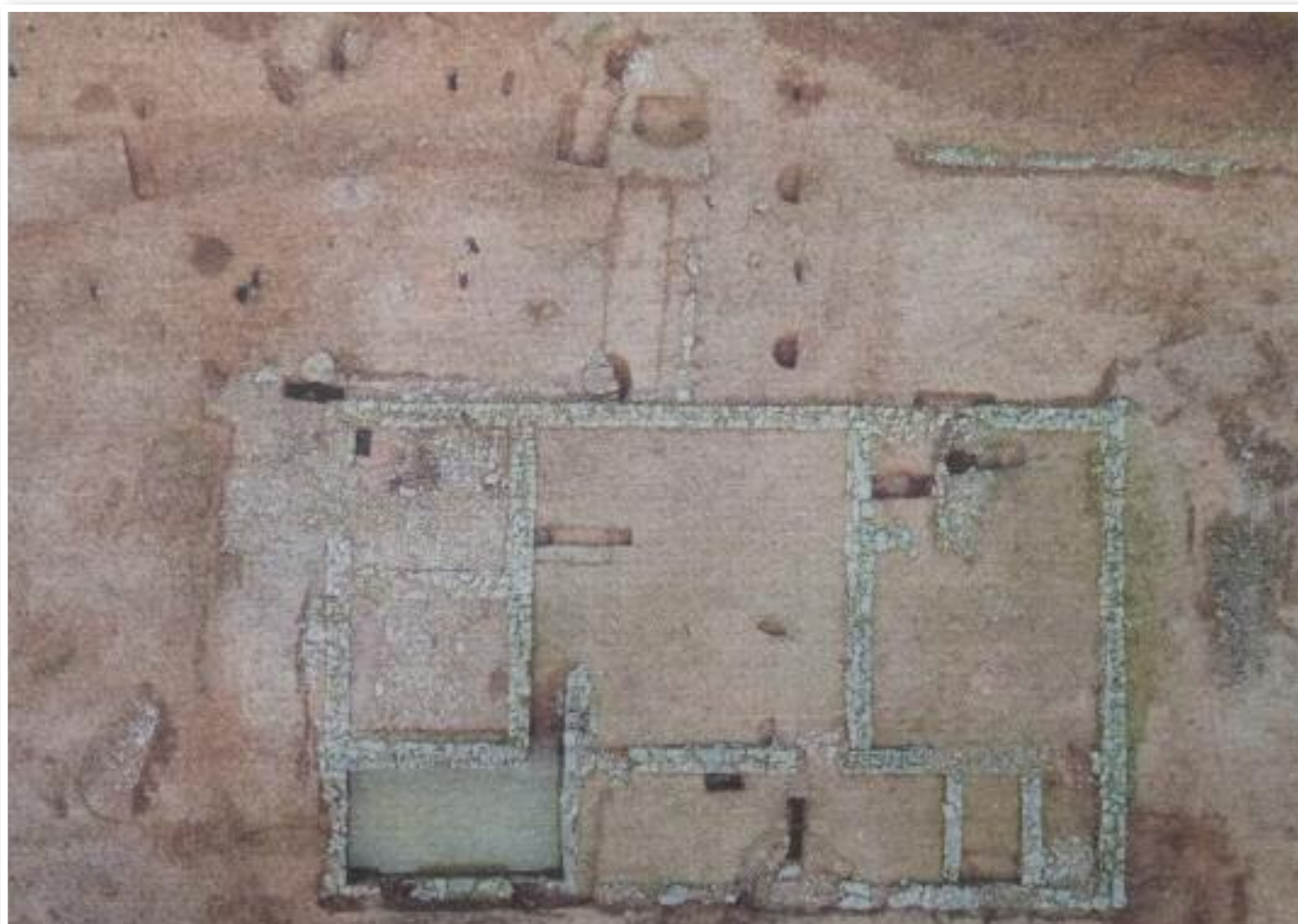
**A la page 2, vue du Châtelet au début du XX<sup>e</sup>, la rue s'appelle toujours Rue Fossé aux Loups et l'on peut voir la grande Blanchart sur le sommet à droite.**





Ci-dessus, plan dressé à partir d'une photo aérienne du lieu en 1983 (le plan est à 45° par rapport à la photo ci-dessous), la sécheresse avait révélé des traces de murs que l'on distinguait par contraste avec les autres parties de la prairie. Avec Guy Fairon, nous avons pu ouvrir deux tranchées sur le site et ainsi confirmer la présence de murs et nous avons découvert des fragments de poterie qui attestaient également d'une présence romaine. (Extrait de «Découvertes récentes d'archéologie aérienne en Lorraine belge 1984)

Ci-dessous, photo prise par drone lors des fouilles effectuées en 2022/23. Le site complet a été mis à nu ce qui permet de visualiser l'ensemble de la villa et ses différents espaces. La comparaison avec le plan observé d'avion démontre une fois encore l'utilité et parfois la précision des techniques aériennes.



là une petite construction dans le plus pur style d'autres villas similaires de la région (voir photo complète du site dans ces pages). Evidemment une grande partie des structures était détruite et les murs ne subsistaient qu'à l'état de fondation à l'exception notable de ceux d'une cave dotée d'une niche magnifiquement maçonnée, dont les pierres de schiste parfaitement alignées témoignaient de la qualité du travail de ses occupants. (voir potos) L'ensemble du chantier de fouille forme un rectangle de 16 m x 55,5 m. La villa se compose de trois parties : à l'ouest un habitat séparé en trois pièces de vie, dont un magnifique cave au sud, au centre un carré de plus de 10 m de côté dont le sol est constitué de pierres de schiste posées sur chant afin d'assurer une meilleure stabilité ; les archéologues y ont vu une pièce destinée à abriter le bétail, ce qu'ont confirmé des analyses de résidus de phosphates ; enfin à l'est une autre pièce et probablement un fenil. Le résultat de ces recherches doit encore être publié mais dans les journaux (Av. du Lux du 26/7/23 et TVlux) les responsables du service des fouilles annonçaient avoir découvert deux éléments rarissimes : « *des éléments de charpente romaine et les traces d'un habitat celte* », rien moins que cela !

L'article de l'Avenir indiquait « *Il est rarissime de retrouver des éléments bien conservés de charpente romaine, il y en a à Rome, Pompéi, à Chartres mais d'une toute autre envergure, c'est très rare* ». Ces éléments ont glissé au fond du puits et ont été parfaitement conservés dans l'eau toujours présente ; parmi ceux-ci, des éléments de charpente vraisemblablement réutilisés pour le coffrage du puits notamment (voir photo). Cette villa a été abandonnée au II<sup>e</sup> siècle et s'est progressivement dégradée, cette datation est assez surprenante puisque généralement ces villas furent inoccupées suite aux pillages lors des invasions de la fin du III<sup>e</sup> siècle. En creusant plus profondément et en observant des traces présentes en négatif dans le sol mis au jour, les archéologues ont également découvert des structures antérieures à la période romaine, à savoir un habitat celte. « *Une hypothèse confortée par des traces de forge ou de foyer, et des éléments appartenant au Second Age du Fer (La Tène). Le bâtiment mesure 10m x 10m et est formé par quatre grands poteaux carrés. Il comporte un porche,*

**Photos ci-contre : on constate à quel point les gallo-romains étaient capables d'utiliser les matériaux locaux, ici le schiste de manière remarquable, l'angle du mur de la descente de cave est toujours parfaitement à l'équerre 2000 ans plus tard, et la niche de la cave a elle aussi résisté au temps, parce qu'enterrée. Comme le souligne l'archéologue Denis Henrotay, la découverte de bois de charpente d'époque, est remarquable et très rare dans nos contrées.**

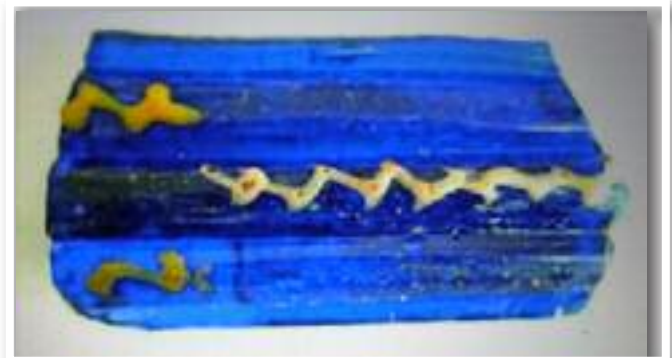


on retrouve ce type de bâtiment en Alsace et en Lorraine à la fin de la période celtique, mais l'habitat datant de cette époque est très peu connu en Wallonie » explique Denis Henrotay, responsable des fouilles. Des découvertes de fragments de poterie d'époque romaine mais aussi gauloise, un fragment de bracelet gaulois (voir photo) et d'autres objets vont permettre de mieux dater cet ensemble archéologique intéressant s'il en est. Un chemin donnait accès à l'endroit qui prouve que cette villa ou exploitation agricole n'était pas isolée mais en lien avec d'autres villas proches et bien sûr les premières villes romaines comme Arlon ou Vieux Virton.

Nous le voyons, le passé de notre village s'enrichit grandement : à côté du Château de Bologne plus au nord, attesté dès le XIII<sup>e</sup> siècle (1214) et la trace de tombelles celtiques à proximité de la Chapelle Notre-Dame de Grâces, nous nous retrouvons ici, à deux pas du village avec un autre site très ancien, une exploitation agricole qui vivait sur les terres environnantes pratiquant à la fois la culture et l'élevage et cela dès l'époque gauloise (La Tène qui débute en 450 avant JC et se termine vers -25).

Ces découvertes remettent également en question la tradition qui fondait erronément l'origine de notre localité comme étant liée à un déplacement d'une partie de la population de Habay-la-Vieille venue travailler aux forges de la vallée. Déjà cette tradition se heurtait à la chronologie puisque le village de Habay-la-Neuve est attesté dans des textes dès 1267, tandis que la première forge mentionnée, celle de Bologne date de 1475 (Jean Housman, sergent des domaines, obtint le 18 janvier 1475 l'autorisation de construire une usine au pied du château féodal de Bologne, à savoir une « forge à fer, avec la roue des buses tournant dans le cours de la Rulles » JC Delhez page 237). Si nous conservons cependant, comme pour d'autres localités en Belgique et en France, le fait que les adjectifs « Vieille » et « Neuve » caractérisent bien deux moments antérieurs et postérieurs de la création de villages; peut-être faut-il remonter plus en amont, et pourquoi pas à l'époque romaine. Le passé romain serait plus ancien sur Habay... La-Vieille mais ce n'est qu'une simple hypothèse, l'origine de nos noms de village conserve son mystère.

Quoiqu'il en soit, tant les Celtes que les Romains, ont trouvé intéressant de s'établir sur ces hauteurs. Pour quelles raisons ? On le sait, ces implantations dépendaient de plusieurs facteurs, liés aux ressources qu'ils pouvaient trouver sur place : l'eau (attestée par le puits



et la rivière toute proche), la nourriture (terres cultivables et animaux en forêt), matériaux de construction (bois et pierre de schiste attestées dans les fouilles) et emplacement stratégique puisque de là, ils avaient une visibilité sur toutes les terres du sud, de l'est à l'ouest et dominaient la vallée. Ce sont certainement ces mêmes éléments qui furent retenus pour établir la place forte qui sera construite une centaine de mètres plus loin, à l'ouest et que nous appelons le Châtelet-Haut ou Château Blanchart.

**Photo ci-dessus, les archéologues dégagent soigneusement les bois retrouvés dans le puits, fragment d'un bracelet gaulois et ci-dessous, surface dégagée où l'on voit apparaître un tesson de poterie romaine grisâtre. Plus de 300 fragments ont été retrouvés lors des fouilles.**





## 2 Le site du Châtelet au Moyen-Age et durant l'Ancien Régime.

Contrairement au site gallo-romain, une part des vestiges du château féodal sont encore visibles et une grange apparaît toujours en élévation sur la colline qui domine le ruisseau du Châtelet qui traverse la Fosse aux Loups. La construction la plus emblématique, mais reconstruite à plusieurs reprises, reste donc cette grange dite « de Blanchart » du nom d'un de ses plus illustres seigneurs. Là encore, les lieux présentent un visage complexe et il faut se garder d'interpréter l'endroit en se référant à ce que nous connaissons aujourd'hui. Par exemple, les habitations de la rue Emile Baudrux qui montent à droite, vers Martelange, datent du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avant cela, il n'y avait que la colline dominée par son château et sa pente rocheuse qui file vers la vallée.

La toponymie du lieu nous donne aussi un indice intéressant puisque le bas du château est encore désigné, de part et d'autre de la route d'Heinstert par le terme « *rue de la Fosse aux Loups* ». Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, à partir du bloc de maisons du Triangle (ancienne maison communale, « Fée Verte » aujourd'hui), jusque dans le fond du Châtelet, cette portion de l'actuelle rue Emile Baudrux était dénommée rue du « Fossé aux Loups » (cfr photo ci-dessus). Tout cela nous ramène donc aux

**Photo ci-dessus, rue Fosse aux Loups, ancien nom de cette portion de l'actuelle rue Emile Baudrux, un imposant remblais bordé de chaque côté de bornes en pierre reliées par une main courante en fonte a été édifié là vers 1835/40**

**De cette manière, la route descendait de façon moins abrupte mais ce faisant, on a coupé en deux l'ancien fossé aux loups. On comprend mieux pourquoi les habitations de chaque côté se retrouvent aujourd'hui en contrebas.**

**Ces travaux d'envergure avaient pour but de faciliter le passage en rendant ces côtes moins pentues pour les nombreux chariots qui empruntaient la route reliant Etalle à la Corne du Bois des Pendus et ainsi La France au Grand-Duché puis à l'Allemagne.(voir Gazette n°3)**

temps très reculés où les fossés environnant le château du Châtelet-Haut pouvaient encore être visités par des loups affamés, qui descendaient de la forêt pour venir trouver là quelque nourriture, notamment du bétail (Sébastien de Blanchart élevait, on le sait, des dizaines de moutons, voir plus loin).

L'endroit était donc fangeux, baigné par le ruisseau du Châtelet, aujourd'hui canalisé en partie, qui venait se jeter dans la Rulles une dizaine de mètres plus loin. Du village, passé le Triangle, on accédait à l'endroit par un sentier en pente raide, en terre battue, à même la roche, assez similaire à celui qui existe toujours au bas de l'église et que l'on désigne sous le nom de sentier de « l'Horlé Nollet ». Il devait avoir l'air d'une sente, pleine de gravillons, difficile à pratiquer, probablement

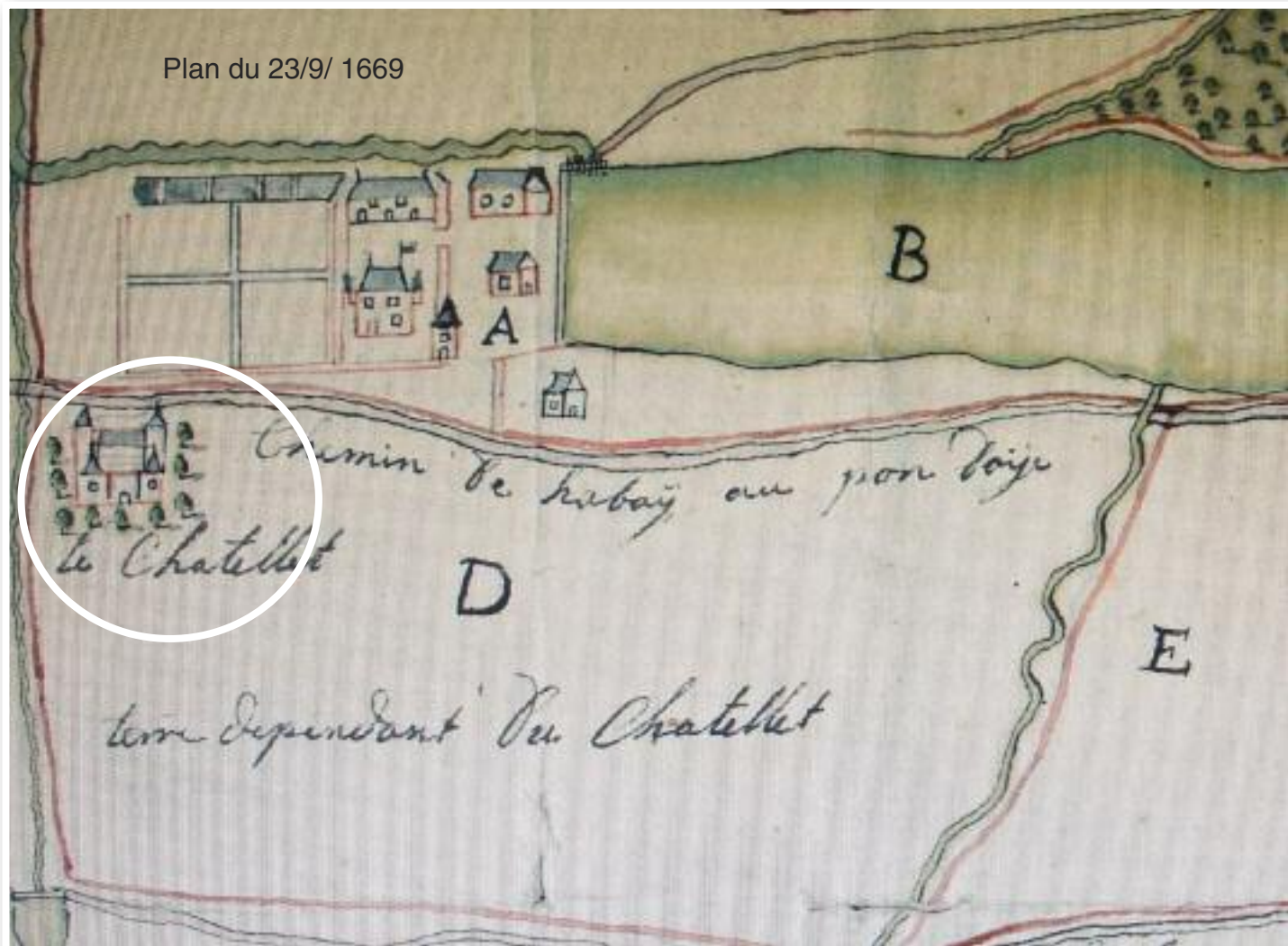


Deux vues qui permettent de mieux comprendre les lieux. Ci-dessus, une vue de la grange château (à droite 1) prise de la route d'Arlon, c'est une grande prairie qui s'étale jusqu'à la grange Blanchart toujours visible (voir page 9). On devine le ruisseau du Châtelet qui serpente vers la Rulles et on comprend mieux le nom donné au lieu-dit «Le Pré Joly». Entièrement boisée, cette partie est aujourd'hui la propriété de la famille Baudrux.

Ci-dessous, une vue de l'Horlé Nollet (baptisée sur cette carte ruelle du petit Hubert), c'est une pente très escarpée qui donne accès au bas du village et à la rivière, avant son aménagement, le bas de l'actuelle rue Emile Baudrux devait ressembler à ce sentier.



Plan du 23/9/ 1669



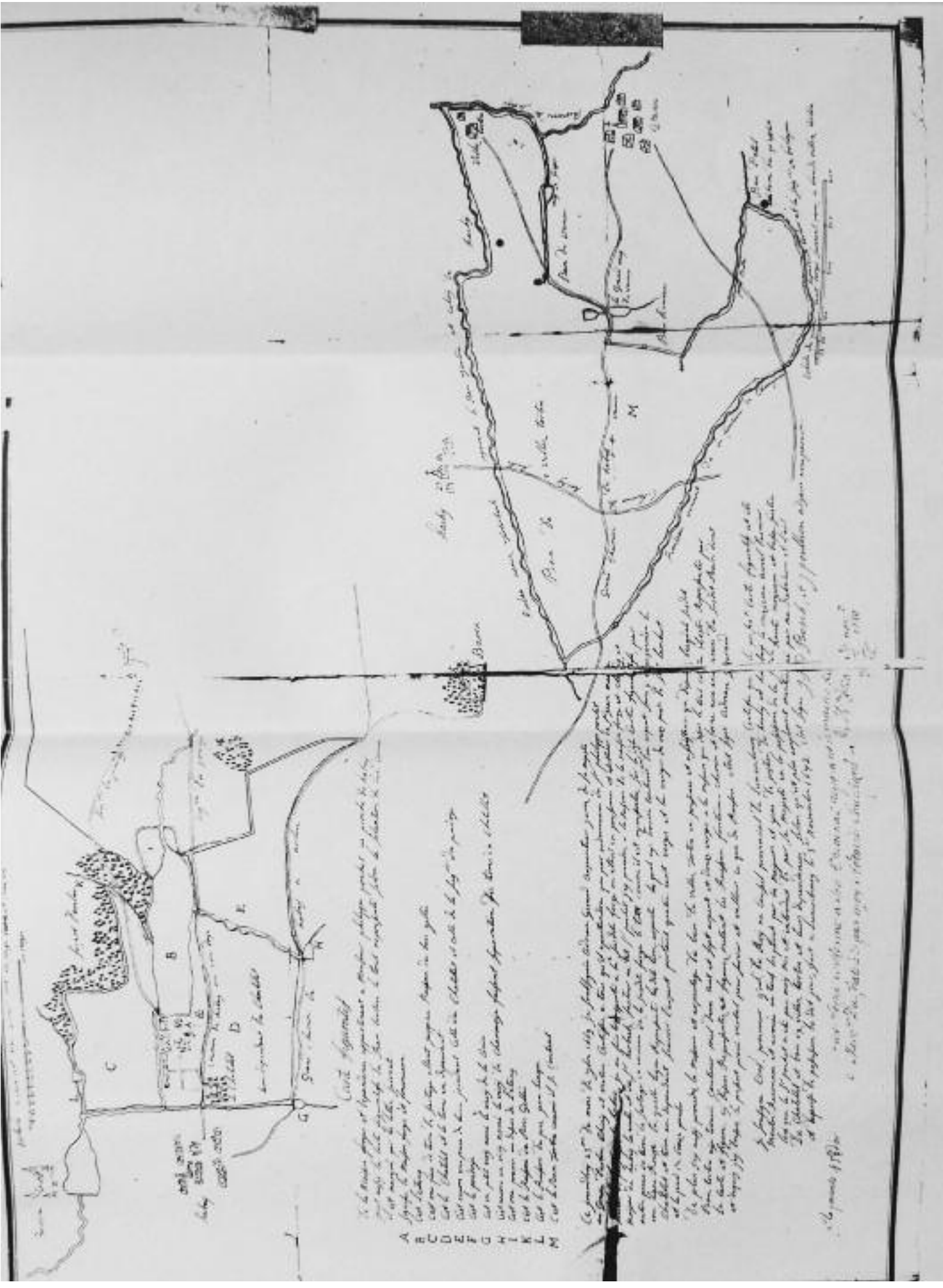
plus large, mais ayant peu de rapport avec le chemin nouveau qui fut créé vers 1835-40 lors de la construction du deuxième tronçon de la route d'Etalle à la Corne du Bois des Pendus et que nous empruntons encore aujourd'hui, sans prendre parfois conscience que nous roulons entre les deux quartiers de la Fosse aux Loups, sur une butte de terre apportée pour rendre l'endroit plus praticable et moins pentu (voir gazette 3). Cette route nouvelle, plus large, qui reliait la France au Luxembourg, s'étirait en belles lignes droites sur d'importantes portions de son parcours, songez à la route d'Etalle, longtemps la plus droite de Belgique, le dessus de la rue Emile Baudrux et les autres portions tout aussi droites vers Heinstert et la Corne.

**Quel pouvait-être l'aspect du château-fort qui dominait alors la vallée et de quand date-t-il ?**

Si l'on tente de se représenter cet ancien château du village, il faut plutôt prendre pour exemple un château-fort comme il en existe, toutes proportions gardées, à La Roche ou Bouillon, puisque les descriptions présentes dans les archives, et notamment dans le mémoire de Sébastien de Blanchart, indiquent : « *Le*

*Châtelet situé sur une petite colline proche de Bolloigne-lez-Habay-la-Neuve est une très ancien château seigneurial et maison de nom et d'armes environné de profonds fossés et d'ancienneté muni de quatre grosses tours flanquantes avec pont-levis à son entrée principale* ». Le cadre est donc donné et c'est bien un ouvrage de défense dans le plus pur esprit du Moyen Age qui se dresse face au village.

Les plus anciens plans et cartes dont nous disposons, comme celle d'Adrien Gérard de janvier 1669 recopiée en 1717 confirment cette description. Nous y voyons dessinée, une place forte avec une grande cour centrale, bordée de murs d'enceinte et flanquée de quatre tours à chaque angle (cfr reproduction ci-dessus, et pages suivantes : on voit le château fort figuré avec ses tours et au-dessus, la demeure des maîtres de forges et à gauche le village). Nous verrons plus loin que petit à petit, les lieux vont se détériorer. Différentes terres étaient liées à ce château et donc à cette seigneurie modeste car elle se limitait d'une part aux terrains bordés par deux ruisseaux : à l'ouest celui dit « du Châtelet » qui rejoint la Rulles par la Fosse aux Loups, à l'est par le ruisseau de la Charmoye, qui rejoint lui aussi la



Carte Géométrique

- A. Le point de départ de la rivière principale.
- B. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche.
- C. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite.
- D. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche.
- E. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite.
- F. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche.
- G. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite.
- H. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche.
- I. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite.
- J. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche.
- K. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite.
- L. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche.
- M. Le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite.

Le point A est le point de départ de la rivière principale. Elle se joint à la rivière de gauche au point B, et à la rivière de droite au point C. Le point D est le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche. Le point E est le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite. Le point F est le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche. Le point G est le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite. Le point H est le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche. Le point I est le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite. Le point J est le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche. Le point K est le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite. Le point L est le point où la rivière principale se joint à la rivière de gauche. Le point M est le point où la rivière principale se joint à la rivière de droite.

1780

**Page 10 carte figurative dressée par Adam Gérard, arpenteur en septembre 1669.**

Ce plan est intéressant à plus d'un titre puisqu'il nous montre l'entièreté de la seigneurie du Châtelet en ce compris les dépendances de Villers-Tortru près de Vance. Nous y voyons aussi représentés les autres châteaux et forges de la vallée.

L'original est conservé aux Archives Générales du Royaume, collection cartes et plans - Inventaire I012 - ch VII - section II, Duché de Luxembourg N°2843. Voilà ce qui est écrit sur ce document.

*Vu la maison forges et dépendance appartenant à Monsieur Philippe Poschet en proche de Habay, joint aussi la carte figurative du Ban Tortru le tout représenté selon la ? de lieu comme il est marqué par les lettres suivantes :*

*A figure la maison, forges et fourneaux*

*B c'est l'étang*

*C c'est une pièce de terre de partage allant jusqu'au Ruisseau du Bois Gellée*

*D c'est le Châtelet et les terres en dépendant*

*E c'est encore une pièce de terre joignant celle du Châtelet et celle de la seigneurie du Pont d'Oye*

*F c'est le Pont d'Oye*

*G c'est un petit vivier nommé le vivier de la croix (c'est le vivier du Crucifix rue de Vance)*

*H c'est encore un vivier nommé le vivier de la Char-moye faissant séparation des terres du Châtelet.*

*I C'est une prairie au-dessus de l'étang*

*K c'est le ruisseau du Bois Gellée*

*L c'est le ruisseau du pré Jean Hingue*

*M c'est le Ban Tortru comme il se contient*

*Ce jourd'huy 23e du mois de septembre 1669, je soussigné Adam Gérard, arpenteur juré de sa Majesté, aux grueries d'Arlon, Chiny et Virton, certifie à tous qu'il appartiendra, que par ordonnance du Sieur Philippe Poschet, Maître de forges proches de*

*Habay, je me suis transporté à la susdite forge où étant en présence et assistance du Sieur Jean Mathieu, mayeur de Habay-la-Vieille et au Sieur Herbeck, facteur au dit Sieur Poschet, j'ay procédé à la mesure de la maison, forge et étang et autres pièces de terre de sartage aux environs de la susdite forge le tout comme il est représenté sur la susdite carte figurative par une ligne rouge, laquelle ligne représente les dites terres arpentées, lesquelles ay trouvées contenir 120 arpents sans y comprendre le Châtelet et terres en dépendant, savoir l'arpent portant 400 verges et la verge de 11 pieds de Saint-Lambert et le pied de 11 pouces.*

*De plus, j'ai procédé la mesure et arpentage du ban de Villers-Tortru en présence et assistance que dessus lesquels susdit ban Tortru ay trouvé contenir 1207 arpents et 12 verges à la mesure que dessus le tout comme il est représenté par la carte et figure ci-dessus. Représentés et figurés mettant les ruisseaux, fontaines, chemins et bornes aux environs du susdit ban dont et de quoi j'a dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, était signé Adrien Gérard.*

*Il est encore écrit :*

*Je soussigné conseiller procureur général du roi au conseil provincial de Luxembourg certifie que la présente carte figurative a été montrée, reconnue et avouée en tous les points par les mayeurs et gens de justice de Hachy et Habay le 11 avril 1672 lorsque le Sieur Poschet a été par moi et a introduit de sa Majesté en la possession de la seigneurie avec haute, moyenne et basse justice du Châtelet dépen de Villers Tortru et leurs dépendances selon qu'est plus amplement mentionné par ma relation et l'acte de la prise de possession du dit jour. Fait à Luxembourg le 3/11/1672. Etais signé JP Bosch et J. Poulion adjoint.*

*Pour copie conforme à son original reposant aux mains de Monsieur du Châtelet par moi notaire soussigné J.M. Collard - novembre 1750.*

Nous reproduisons des agrandissements de ce plan en page 9 et en page 16, il nous permet de visualiser les dépendances et territoires liés à la nouvelle seigneurie du Châtelet (bas) et atteste de la richesse des maîtres de forge qui, à l'instar du seigneur de Blanchart ont obtenu de faire justice sur leurs terres.



Ci-dessus, une vue plus générale de la carte dressée par Jacques Perlat de 1619, recopiée en 1685 par Gérard . On reconnaît le château du Châtelet-Haut (1), place-forte construite sur une hauteur dominant la vallée avec en contrebas, les forges et le grand étang (2). Le village est symbolisé par son église, à l'époque entourée du cimetière (3), on reconnaît le château dit de Nollet (4) et à l'est le Pont d'Oye (5) tandis que les forges et le château de Boulogne (6) sont figurés à l'ouest.

Ci-dessous extrait de la carte de Ferraris 1771-75, nous voyons clairement le château féodal avec sa cour intérieure, le jardin potager à l'est et au nord, nous distinguons la grande demeure et ses nombreuses annexes qu'ont construites les maîtres de forges implantés au Châtelet-Bas (voir plus loin). En plus des bâtiments, la carte nous fournit aussi des indications sur les plantations, jardins... (cfr descriptif page 17 et 18)





Ruelles vers la queue de l'étang du Châtelet (en traversant la propriété où monsieur Courtois avait bâti son grand chalet) tandis que sa limite sud s'arrêtait aux abords de l'actuelle route d'Arlon et celle du nord par l'orée de la grande forêt d'Anlier. Nous retrouvons là le périmètre que nous avons décrit au début de notre étude. Pourvue de ces terres, la seigneurie du Châtelet constituait un franc fief relevant des comtes puis des ducs de Luxembourg, elle était un fief direct du Château d'Arlon (Pays de Habay 56).

Pour nous éclairer sur cette seigneurie et son château, nous disposons de quelques sources précieuses et principalement d'un manuscrit dit de « Sébastien de Blanchart » qui fut publié à diverses reprises et notamment dans l'ouvrage d'Emile Tandel « Les Communes Luxembourgeoises de 1890 ». Son auteur, Sébastien de Blanchart fut baptisé à Habay-la-Neuve le 2/10/1674 et fut inhumé dans l'église paroissiale, probablement sous l'autel Sainte Catherine le 26/06/1752. Il est issu d'une famille noble française. On cite Thiebault de Blanchart, marié en 1278 à Mathilde d'Ars, ce qui fait remonter les racines de cette famille au XIII<sup>e</sup> siècle. L'aïeul de Sébastien, Claude Blanchart d'Ars, près de Metz en Lorraine, seigneur de Crépy, mort en 1535, avait épousé Barbe de Flavigny. Leur fils, Antoine I, né à Metz en 1535, quitta sa patrie lorsqu'elle fut occupée par les Français et se fixa

ainsi à Luxembourg. Dans la chronique d'Antoine II, il est indiqué : « *Nous autres les Blanchart, en avons esté comme deschassez, n'y voulant, feu mon père Antoine de Blanchart, ny nous aultres ses enfants, estre, vivre, et demeurer soulz les François ains mieuls aymé nous tenir en exil soulz la très auguste Maison d'Autriche* ». Quittant la France, il épousa, en 1564, Jeanne Brenner, fille de Jean et de Marguerite Housman. Par ce mariage, il s'apparente à toute la noblesse du Pays de Luxembourg, aux Housmann, Huart, Wiltheim, Wiltz, Bock, Zorn etc. Il mourut en 1586. Son fils, Antoine II né à Bastogne en 1583, mort le 16 août 1663, avait épousé en premières noces Marie de Marche, le 8 février 1611, et en secondes noces, Catherine d'Everlange, de Witry. Il eut douze enfants, dont le 10<sup>e</sup>, Gaspar-Antoine, né en 1630, épousa le 5 mai 1669, Jeanne-Louise de la Cour, avec laquelle il s'établit au Châtelet le 23 octobre 1669. (Pays de Habay, mars 1980 N°100).

L'arrivée de la branche des de Blanchart en Luxembourg puis au Châtelet intéresse les historiens puisque cette famille comptait quelques personnages instruits, voire érudits qui ont laissé des ouvrages et chroniques particulièrement intéressants pour l'histoire du Luxembourg. Sébastien François était le fils de Gaspar Antoine, ce dernier fit ses études à Luxembourg et à Vienne, voyagea beaucoup et séjourna notamment à Rome et à Prague. Les de Blanchart avaient réuni des

archives nombreuses et intéressantes composées non seulement de documents concernant la famille et les seigneuries qu'elle possédait mais aussi nombre d'autres documents amassés par des recherches studieuses et continuelles (documents issus de la recette des Domaines d'Arion et de Bastogne, du conseil provincial dont Antoine II fut longtemps greffier, du siège des nobles et des états du Pays de Luxembourg (Pays de Habay n°101, avril 1980).

Sébastien ne dérogera pas à la tradition familiale et rédigea une chronique, dans un manuscrit tenu de 1705 à 1750, dans lequel il évoquera longuement les faits marquants survenus dans sa seigneurie du Châtelet. Dans son ouvrage « La seigneurie du Châtelet à Habay-la-Neuve », paru dans le Pays Gaumais d'avril 1940, Louis Verhulst dresse le portrait de Sébastien en ces termes : « *Sébastien François de Blanchart apparaît comme le type de féodal appliqué à défendre la moindre de ses prérogatives, il est procédurier habile, persévérant et souvent heureux. Il gère son domaine avec soin et pour en écarter l'adversité, il cherche à intéresser la Providence à ses affaires en promettant comme il le fait à l'occasion de chaque achat de troupeau de moutons, de consacrer un dixième du bénéfice à des œuvres pies.* »

Nous avons donc bien à la tête de cette ancienne seigneurie, un noble attaché à ses droits, fier de ses origines, très pieux également et qui va défendre, bec et ongles, ses droits face aux autres nobles, comme les Piret-Poschet qui les ont acquis par leur fortune.

Voici quelques-unes des informations intéressantes qui nous permettent de mieux cerner l'histoire de cette seigneurie. Outre la description que nous avons donnée supra, l'introduction du manuscrit rappelle notamment que le Chastelet « *est tenu en franc fief relevant directement et immédiatement d'un duc et auparavant d'un comte et prince souverain de Luxembourg. Les très anciens et successifs seigneurs n'ont point porté d'autre surnom que du Chastelet, à savoir Jehan sire et seigneur don Chastelet et Jehan don Chastelet sire et seigneur dont dit lieu ainsi que du passé les principaux gentilshommes et chevaliers du pays ne portaient autre surnom que celui des seigneuries et châteaux qu'ils possédaient.* »

Plus loin, il rappelle que cette famille de nom et d'armes a porté pendant 400 ans le titre de chevalier, ayant pour armoiries, de gueule à l'aigle d'argent à pieds d'or et pour cimier un vol d'argent (voir photo ci-dessus détail de la pierre tombale des de Blanchart et page 15 la pierre dans son entièreté). Ces seigneurs

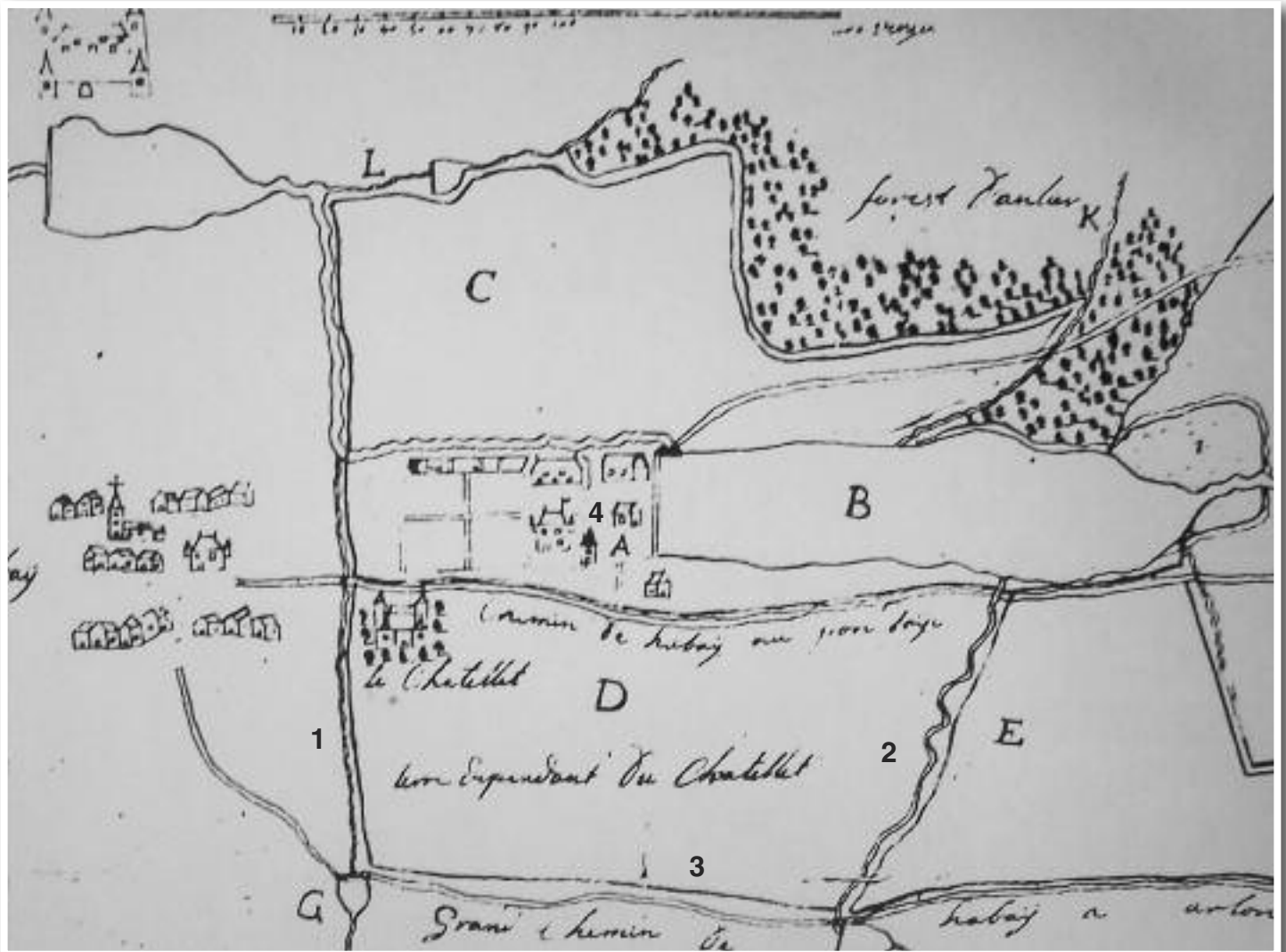


de haut rang ont fait alliance avec les principaux seigneurs du pays. Sébastien de Blanchart fournit aussi une date précise, qui intéresse l'histoire du village et celle de notre église puisqu'une dalle funéraire confirme le fait et signale :

« *en l'an 1317, estoit en vie le vaillant chevalier, messire Jean, sire ou seigneur du Chastelet qui avait épousé dame Sophie de Mailier fille de messire Bertrand de Mailier, chevalier seigneur du dit lieu qui vivoit passé environ 500 ans ; de cette conjonction est issu Jean, seigneur du Chastelet qui est mort sans enfants vers l'an 1361 ou 62 et dame Clemence du Chastelet qui épousa messire Raoul de Luxembourg sire de la Tour, petit-fils de Wenceslaus I de Luxembourg. Le dit vaillant chevalier s'est employé au service des comtes de Chiny qui luy ont donné pour récompense plusieurs fiefs, censes, dixmes et terrages à Rulles, Houde-mont, Nantimont. Il s'est aussi employé au service militaire de Henry IV et selon les autres comtes de Luxembourg et de La Roche au temps qu'il a esté élu Empereur environ l'an 1307, auprès duquel il a esté en grande estime et considération, comme aussy auprès de son fils Jean, Roy de Bo-*



L'AN 1317. UN VOIT NOBLE SEIGNEUR. NESSIRE  
 JEAN DV CHASTELET. NOMME LE. VAILLANT  
 CHEVALIER. SEIGNEUR DV DIT LIEV. UERS  
 LE. MESME. TEMPS. ENONT FONDE PAR. LES. DIT  
 SEIGNEVR. DV. DIT. CHASTELET. CETTE  
 CHAPELLE. DE. LA. GLORIEUSE. S. CATHERINE  
 UIERGE. ET. MARTIRE. A. CHARGE. DVNE. MESSE  
 PAR. SEMAINE. QUI. DOIT. ESTRE. ANNONCEE. CHAQUE  
 DIMANCHE. DANS. LA. PRESENTE. EGLISE. ES. GRANDES  
 MESSE. A. PERPETVITE. ET. DESIRANT. LES. TRES  
 NOBLES. ET. HONORES. SEBASTIEN. FRANCOIS  
 DE. BLACHART. ET. ANNE. GABRIEL. DE. MOVHAIRON  
 CONJOINTS. SEIGNEVR. ET. DAME. DV. DIT  
 CHASTELET. ARLONCORT. ET. AVTRES. LIEVX  
 PATRONS. D. ICELLE. CHAPELLE. QUE. LA. DITTE  
 FONDATION. SOIT. EXCEVTEE. ILS. ONT. FAIT  
 INSERIRE. LE. PRESENT. MEMOIRE. POVR. REGLE. A  
 LA. POSTERITEE.



hème et de Poloigne aussi comte et prince souverain du pays de Luxembourg, qui pour récompense des longs importants et loyaux services par luy rendus au dit Empereur, son père et à luy même, l'a en augmentation de ses fiefs privilégié de plusieurs immunités et affranchissements, si comme entre autres de l'exemption du droit de terrage sur soixante jours de terre scituée derrière et proche de sa maison du Chastelet à tenir en fief et hommage du dit comte de Luxembourg et ses successeurs avec la dite maison du Chastelet comme apert par les patentes d'octroy des années 1317 et 1319, lesquels ce prince le qualifie du titre de vaillant chevalier. »

Nous le constatons, ce document présente bien le portrait d'un seigneur féodal, d'un guerrier qui a servi les armées de son prince et a reçu en retour titres et terres, non soumises aux taxes; avec de nombreux droits et possibilité de lever des impôts « dîmes grosses et menues » y afférant. Ce même Jean du Châtelet fut également capitaine et prévôt d'Arlon en 1315. Dans ce manuscrit, Sébastien de Blanchart donne aussi une description de son domaine et de ses limites :

« Un seigneur de l'ancien château du Chastelet a juridiction foncière et basse sur tout le district de l'ancien fond d'héritages et enclos, circuit et circonférence tant contigue et joignant le dit château allant de suite en un seul contenu indivis depuis le ruisseau du Chastelet – qui est entre le dit Chastelet au pied d'icelui et Habay-la-Neuve – jusqu'à un autre ruisseau qui descend du vivier de la Charmoye, à l'occident un autre ruisseau qui est au pied du Chastelet, nomme le ruisseau du Chastelet, au midi le grand chemin de Habay à Arlon tout du long, au septentrion en partie des anciennes bornes qui sont au-dessous des fossés du château et plus avant vers la forge-dite vulgairement la forge Poschet – il y a une espèce de houillère ou hauteur comme s'il y avait eu du passé un fossé qui séparait le district du Chastelet d'avec les aisances de Habay-la-Neuve entre lesquelles quatre limites ainsi horizontées se trouvent ensemble. Le château, cense, basse-cour, fossé, circuit, circonférence, jardins, manoirs, les enclos, terres, aisances et anciens héritages appelés communément encore à présent les terres du Chastelet, le tout en un tenant joignant immédiatement au dit château y appartenant et dépendant de toute ancienneté, dans lequel district sont aussi compris les 60 jours de terre dont Jean, roi de Bohème, comte de



**Le plan de la page 16 nous permet de visualiser tout le domaine du Châtelet au XVII<sup>e</sup> siècle (1619 puis 1669) et les limites géographiques de la partie appartenant à Sébastien de Blanchart, les deux ruisseaux qui bordent sa propriété à l'ouest (1) et à l'est (2), le grand chemin au sud (3) et au nord, le domaine du Châtelet-Bas et les forges appartenant à la famille Piret-Poschet (4). Le village de Habay-la-Neuve est figuré par quelques maisons agglutinées autour de l'église, parmi lesquelles une place forte, la maison de la famille Nollet.**

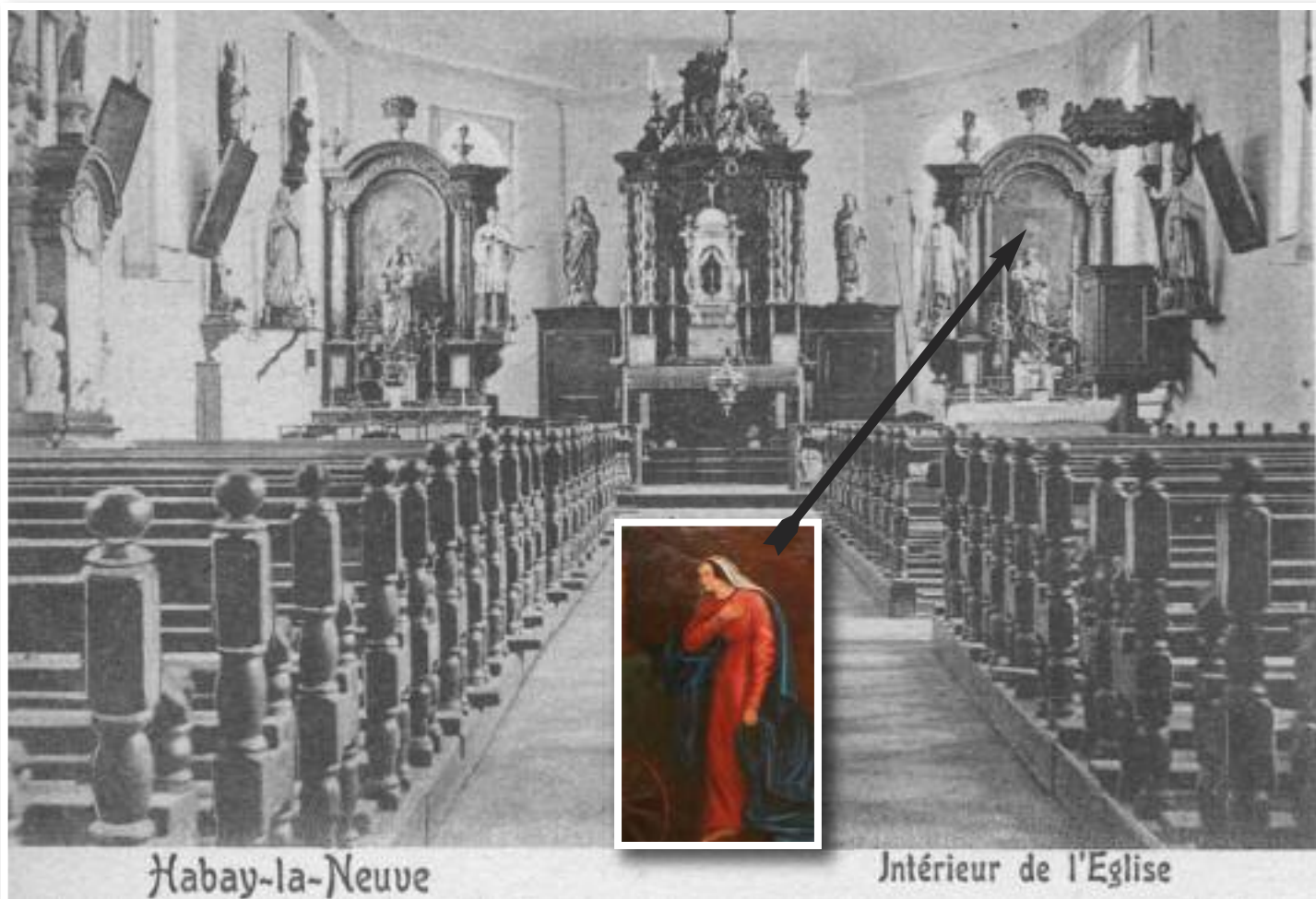
*Luxembourg a en 1319 infeodé le seigneur du Chastelet d'alors... »* Nous retrouvons là les limites de notre étude annoncée en début d'article.

Ce domaine n'était pas laissé à l'abandon, une partie des terres étaient bien sûr cultivées, une autre conservée comme prairie pour les moutons que Sébastien élevait en grand nombre. Il avait droit de « *franche bergerie et de troupeaux particuliers* » et de ce fait n'était pas obligé de mettre son bétail en garde avec ceux des gens du village qui avaient troupeau commun et herdier pour les surveiller. Sébastien de Blanchart payait d'ailleurs des gens du village pour garder ses troupeaux, dans son mémoire il cite Sébastien Theis en 1715 et 1717 et une nommée Marguerite Roche, tous deux de Habay-la-Neuve en 1713. De même, il tenait des ruchers et pouvait en tirer son propre miel, faire moudre son blé au moulin de son choix et s'il décidait de le faire au moulin de Bologne (photo ci-dessus, le moulin dépendait du château féodal de Bologne situé juste à

côté, il est attesté dès le XV<sup>e</sup> siècle), il ne payait aucun frais de mouture et pouvait passer en premier comme il le dit lui-même : « *j'ai aussi en qualité de seigneur du Chastelet à cause de l'ancienne maison castrale du dit Chastelet que je possède, de faire moudre tous mes blés, froments, seigles et autres grains, le premier. Savoir qu'aussitôt que mes domestiques viennent avec mes grains au moulin, ils peuvent jeter haut les-dits grains et les moudre, dès que le grain de la personne qui est actuellement en haut et en mouture est descendu, quand il y aurait cent personnes au moulin qui y auraient été avant l'arrivée de mes gens ou domestiques envoyés de ma part.* » On comprend mieux ainsi le bouleversement que fut la Révolution Française et son slogan « liberté, égalité, fraternité » !

De nombreuses pages de son mémoire décrivent assez précisément les terres qui entourent son château, il mentionne ainsi :

- *Un jardin potager entouré de murailles qui est à la droite en entrant par le pont et la grande porte du Chastelet joignant les fossés dudit château à l'occident (cfr page 12).*
- *Un autre jardin vis-à-vis du potager d'autre part, à présent converti en verger*
- *Un jardin à herbe ou enclos nommé les prés Joly, situé dans le fond, le ruisseau nommé du Chastelet coule en travers ; il joint à l'orient l'enclos de la fontaine – à l'occident,*



*le champ dit le Charlier, un jardin à Louis Hobschette et le meiche Bras (le meiche c'est-à-dire le jardin) appartenant aux héritiers de feu Jean Thibessart ; au midi, le grand chemin d'Arlon tout du long, au nord, la fontaine du Châtelet et les aisances de Habay*

• *L'enclos de la fontaine qui joint à l'orient un champ de 4 jours qu'il fait cultiver, à l'occident, l'enclos du pré Joly.*

• *Au bout de l'enclos de la fontaine, il y a environ 4 jours de terre et héritages dont il fait cultiver une partie et laisse l'autre en fourrières.*

• *Une place de vivier qui est au sec, situé au pied du château du Chastelet, appelé le vivier des murs, joignant à l'orient les circonférences et pourpris du dit Chastelet, à l'occident le vieux chemin, au midi et au nord les aisances de Habay-la-Neuve, ce vivier se trouve présentement rompu et sans eau.*

Nous avons ainsi la description du domaine qui a une vocation purement agricole, dont Sébastien de Blanchart tirait l'essentiel de ses revenus, ceux-ci devaient être nettement inférieurs à ceux, que les maîtres de forges en contrebas obtenaient grâce au commerce du fer. Ce qui ne fit qu'aiguiser la rivalité entre les deux

seigneurs qui eurent plusieurs démêlés judiciaires que Sébastien de Blanchart gagna chaque fois devant les cours de justice. La proximité de ses terres et de celles faisant partie des aisances des habitants fut aussi source de conflits avec ceux-ci.

Dans son mémoire, Sébastien de Blanchart, qui n'apprécie pas ces nouveaux « parvenus » que sont les Piret-Poschet écrit en parlant de Madame Piret « *cette veuve prend la qualité de Dame du Châtelet, à cause qu'elle a haussé ou son feu père, la haute justice sur les forges du Chastelet, ainsi nommées à cause qu'elles ont appartenu du passé du Chastelet, et ayant bâti auprès des dites forges, sa maison sur l'aisance de Habay-la-Neuve, elle a commencé depuis peu à cause du dit voisinage d'appeler sa dite nouvelle maison aussi le Chastelet, ce que son père et son premier mari n'ont jamais fait, l'ayant toujours nommé Habay, comme construite sur l'aisance dudit lieu, leur lettre et dates d'icelles en font foi.* » Nous le comprenons, ce qui irrite le plus Sébastien de Blanchart, c'est le fait que la veuve Piret ait choisi pour nom et titre, le terme de seigneur du Châtelet.

Une autre prérogative, religieuse cette fois, dont bénéficiaient les seigneurs du Châtelet, était que le prêtre de la paroisse devait dire chaque semaine une messe,

le mercredi, pour le salut de ce seigneur. La messe devait d'ailleurs être célébrée dans la partie droite de l'église là où existait le petit autel dédié à Sainte Catherine, une chapelle délimitée par une balustrade avec une porte fermante pour l'entrée. (voir photo ancienne église ci-contre, où l'on voit encore au centre l'autel principal offert par Jeanne Petit et à droite l'endroit réservé à la famille de Blanchart, la chapelle Ste Catherine, la toile qui était au-dessus de cet autel attribuée à frère Abraham Gilson est aujourd'hui au musée en Piconrue à Bastogne, voir photo ci-contre). Dans cette petite enceinte, Sébastien de Blanchart avait un siège privé pour lui et sa famille à l'exclusion de toute autre et c'est là, sous une dalle funéraire, qu'étaient déjà enterrés des membres de la seigneurie, on cite ainsi Anne-Catherine d'Everlange en 1675 et Catherine d'Everlange en 1705. C'est là aussi que sera vraisemblablement inhumé Sébastien de Blanchart. Sébastien avait encore un droit de siège dans le chœur même de l'église, proche du maître-autel « *et ce par préséance devant tout autre de ce côté-là, d'être le premier à l'offrande et en procession. En 1642, les soldats venus de la garnison de Mouzon ont par furie rompu en pièces le vieux siège fabriqué à l'antique qui était dans l'église appartenant aux seigneurs du Chastelet mes ancêtres, qui y avait été placé de temps immémorial, lesquels soldats le rompirent aussi et tout ce qu'ils trouvèrent en la-dite église après en avoir*

*forcé les portes parce que les habitants du lieu s'étaient sauvés, abandonné le village, sans rien réfugier ni laisser en la dite église. »*

Le mémoire, fourmille d'éléments liés à l'histoire du Luxembourg, des guerres qui générèrent de nombreux malheurs, ici même à Habay puisque les deux châteaux qui bordaient le village furent détruits par les armées adverses dans les conflits qui opposèrent les Français à l'Empire germanique. Les armées de l'époque, en grande part constituées par des mercenaires et autres soudards déferlaient sur les campagnes, s'emparant de tout ce qu'ils pouvaient, bétail, récoltes et les plus féroces, des « *Pollacques et Croates* » s'en sont pris à la population civile comme l'indiquent de nombreux récits historiques de l'époque. C'est dans ce contexte de guerres incessantes que le château du Châtelet-Haut fut notamment incendié : soit par fait d'armes effectivement, soit encore par accident. Sébastien de Blanchart nous en fournit des dates précises :

*« en 1558, les Français commandés par Claude, duc de Guise, brûlèrent le Chastelet ainsi que les villes et châteaux*

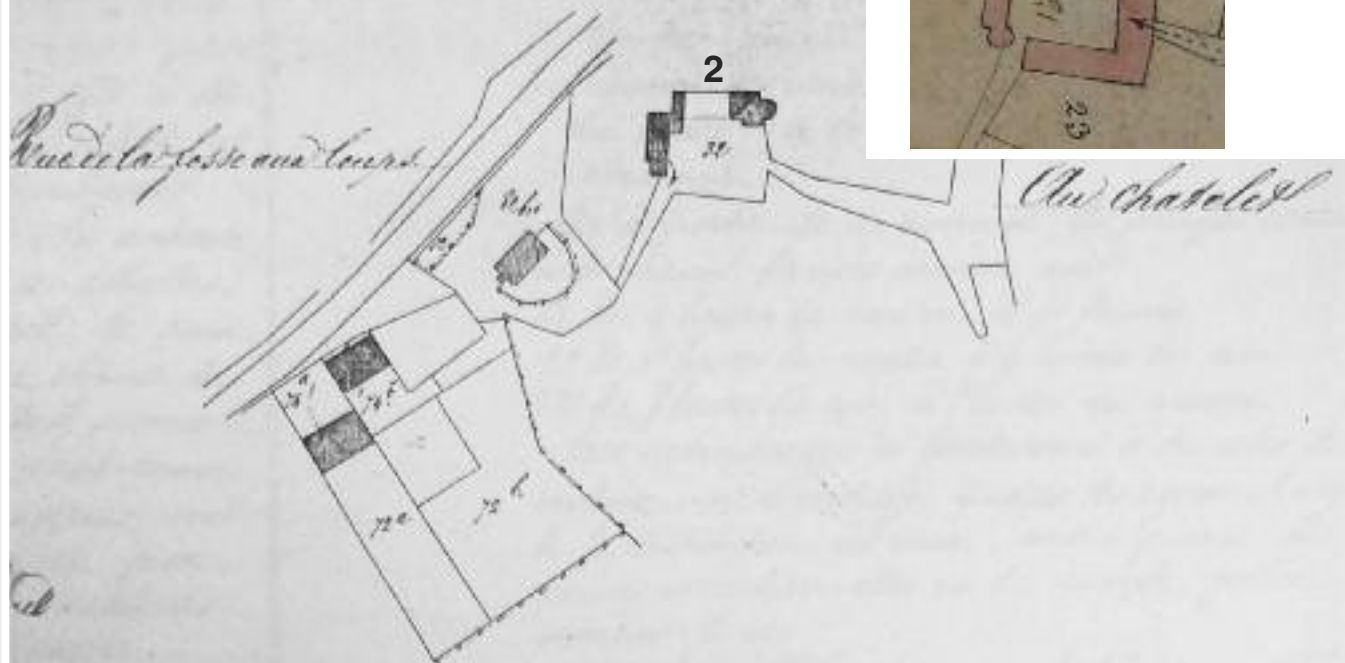
**Les incendies causèrent de lourds dégâts au château comme on peut le lire dans le manuscrit de Sébastien de Blanchart, mais la grange ne fut pas épargnée au XXe siècle, comme le montre cette photo datant de la fin des années 80. En 1992, la toiture est rebâtie.**



**La disparition progressive du château-fort  
au fil des plans cadastraux**



1806



Ci-dessus en 1, en 1806, le cadastre français nous montre le château encore en état avec un chemin qui donne accès à la cour.

Le tout forme un espace d'environ 30x 30m.

(voir les photos actuelles pour comprendre le lieu pages 24-28, ci-dessous vue des restes de rempart ),  
en 2 des pans des murailles ont été mis à bas  
et seules subsistent deux ailes.

En 3, il ne reste plus que la grange en 1857

1857



Ci-contre vue du site en février 2025, la grange apparaît derrière les arbres et l'on voit l'assise des restes de remparts qui entouraient la cour intérieure.



de la vallée d'Arlon de Souleuvre. Dans le même siècle, le château fut brûlé par la faute d'un valet. En 1636, les Croates et Polaques l'ont brûlé une troisième fois. Les-dits Polaques étaient furieux que Salomon d'Everlange fuyant leur furie et cruauté avait tout abandonné. En 1647, le 20 septembre, jour de la dédicace de Habay-la-Neuve (Ndlr c'est encore le jour de notre première fête, ou « dicasse » du village) les filles d'Etienne Moriau le censier, en jouant et badinant avec les jeunes hommes de Habay mirent le feu au château. En 1656, la grange du Chastelet a été tirée bas, rompue et brûlée par les soldats. Le 14 avril 1657, mon père est venu au Chastelet pour y bâtir une grange, un poêle (comprenez une pièce chauffée par un poêle ce que le terme patois le « pèle » désigne encore) et une cuisine. On a raccommo­dé la tour du Chastelet qui est à l'Orient appelée Blanche Tour, savoir la brèche de cette tour vers l'oc­cident qui était abattue depuis longtemps, on raccommo­da pour lors le petit bâtiment. »

Le déferlement des troupes révolutionnaires françaises fut aussi la période où de nombreux châteaux furent occupés, détériorés, voire détruits pour certains (songez au domaine du Pont d'Oye dont l'entrée porte encore les stigmates de la rage des révolutionnaires (armée de la Moselle en 1793) face aux aristocrates et au clergé, qui représentaient l'Ancien Régime : les armoiries des de Raggy y ont été martelées, et avec l'usure du temps, on les devinent à peine de nos jours). En mai 1794, les armées de la Moselle, occupèrent le Châtelet-Haut et y firent d'importants dégâts, à tel point que la propriétaire, Madame de Soleuvre réclame afin de pouvoir tirer les bois nécessaires à la reconstruction dans les forêts domaniales. Héritière du domaine, Madame de Soleuvre habite Differdange, mais fait valoir les titres de sa famille et le fait que le Châtelet a toujours eu droit de bois de chauffage et d'œuvre (charpente) dans la forêt d'Anlier et de Rulles. Elle expédie ainsi une demande au responsable de l'administration centrale du Département des Forêts qui indique le 15 prairial :

« vu les dégâts causés par l'armée de la Moselle au mois de may 1794 et la vétusté, ont mis ces bâtiments dans un état tel qu'une partie considérable de la toiture du corps de logis vient de crouler et qu'au premier coup de vent, le restant subira probablement le même sort. L'exposante est usagère à cet égard dans les bois domaniaux avoisinants, ce qui, entre-autre, lui donne le droit d'avoir dans ces bois, ceux qui lui sont nécessaires pour faire la réparation de ces bâtiments, et elle ne pourrait s'en procurer ailleurs. » Elle joint un détail des bois nécessaires, dressé par un maître charpentier le 2 pluviôse de l'an 4 (AEA Département des forêts, vente des bois domaniaux) ce qui nous



**Page 18 plan cadastral où l'on voit en 1 ce qu'il restait encore du château en 1806 et qui fut abattu pour ne laisser en place que la grange en 3 toujours visible de nos jours. Le reste des ruines du château sont aujourd'hui sous les terres et couvertes de végétation. (voir photos actuelles, merci à Marianne Salmon-Cornet)**

**Ci-dessus, sur cette photo qui doit datée des années 30 on distingue encore les deux lions des armoiries des de Raggy qui furent martelées par les révolutionnaires français. Au-dessus, la couronne marquisale à 5 branches et en dessous une date : 1717**

permet d'avoir une description de certaines pièces du château :

« Pour la cuisine, il faut dix sommiers de huit pieds (un pied équivaut à 0,325 m). Pour la chambre à côté, trois de quatorze pieds. Pour le Poil (le pèle ou poêle), dix de quinze pieds. Pour la chambre à côté, six de treize pieds. Pour la chambre au bout du Poil, cinq de quinze pieds. Pour le cabinet au bout du vestibule, huit de quatorze pieds. Pour les deux chambres, le long du quartier neuf, dix-huit de quinze pieds. Pour la charpente, pour deux longueurs de trente-six pieds. Pour longueur de deux étages, deux de vingt-quatre pieds. Pour quatre tirants, quatre de trente pieds. Pour vingt-et-une vergnes, vingt-et-un de seize pieds. Sommiers : pour le quartier neuf, trois de seize pieds. Pour la grange, six de trente pieds. Pour la chapelle, trois de quinze pieds, pour l'écurie des vaches, quatre assem-

*blages de vingt-deux pieds. Pour quatre étages, quatre de douze pieds. Pour huit tirants, huit de vingt pieds. Pour quinze vergnes, quinze de quinze pieds. Pour l'écurie des chevaux, quatorze de quinze pieds. Pour l'écurie de la maison neuve, dix-huit sommiers de douze pieds. Pour le poêle et la cuisine de la-dite maison et le dessus, dix de vingt pieds. Pour la chambre au-dessus de la cave, douze de douze pieds.* » Plus loin, Pierre Robinet de Differdange, couvreur en ardoises et Henri Joseph Claude et son fils, tous deux charpentiers de Habay-la-Neuve, ajouteront dans un second document quelques détails supplémentaires : *« une poutre de cheminée de 18 pieds et un poutrain de six pieds, et encore trois mille pieds de plancher pour le plancher des dits bâtiments ».*

Même si la lecture de ce texte reste ingrate, nous avons ici une des rares descriptions de ce que nous pouvons deviner sur les plans succincts d'époque. Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le château comprenait donc deux parties, une ancienne et une récente (vers 1647 d'après le manuscrit), dans laquelle on a refait plusieurs salles : il y a des pièces de résidence chauffées par un poêle, d'autres salles ou chambres, une cave, une cuisine et dans les annexes, grange, écuries pour vaches et chevaux... dont les dimensions en largeur varient de 4 à 5 mètres. Tous ces éléments confirment l'activité agricole sur le domaine. Fait notable, on évoque aussi la présence d'une chapelle. C'est à notre connaissance le seul document qui en fasse état. Sa présence confirme la piété des seigneurs du Châtelet mais témoigne également des prérogatives dont pouvaient se targuer ces aristocrates, puisque ces chapelles les dispensaient selon leur gré d'assister aux offices de l'église paroissiale, (de ce fait au milieu des villageois), même s'ils y avaient des places réservées et, selon les cas pouvaient y faire célébrer certains événements (baptême, communion, mariage). En élevant son domaine en seigneurie, la veuve Piret revendiquera la même indépendance religieuse et aura soin d'avoir aussi sa chapelle au sein de sa demeure.

A la lecture de ces récits, nous constatons à quel point ce petit château féodal du XIV<sup>e</sup> siècle a subi des dégradations au fil des incendies. Le domaine fut morcelé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Jean Muller qui s'était intéressé aux grandes familles de Habay avait retrouvé deux documents attestant de la vente du bien (pays de Habay n°199 sept 1989) .

*Ainsi, le 3 mai 1837, par le ministère de maître Jean Tschoffen, à la requête de madame Marie-Thérèse Antoinette Walburge, baronne de Soleuvre (fille de Marie-Antoinette-Françoise de Blanchart), et épouse de François*

*Célestin de Cressac, ancien officier du génie demeurant à Metz, vente d'environ 30ha de terre en 71 lots au domicile de Mme Elisabeth Maubacq-Bernard, en présence de son fils Jean-Baptiste, officier et de Monsieur Joseph Mousty. Le 3 mai 1875, Anne-Rosalie Maubacq, veuve de Jacques-Henri vend à Henri-Joseph Colback, employé à l'hôtel de Ville de Paris, et sa femme née Marie-Joseph Thiry, l'enclos du Châtelet, d'une contenance cadastrale de 15 ha, 33 ares et 60 centiares. Ce clos confine du couchant à un chemin vicinal dit le chemin des Mineurs, du midi à la route d'Arlon, du levant à des terrains labourables, au nord, aux enfants Tschoffen et à la route d'Heinstert. Cet enclos appartenait à Henri pour l'avoir reçu à titre de partage dans la succession de M. Jean-Baptiste Maubacq, son frère, décédé audit Habay, suivant acte survenu devant le notaire Isidore Baudrux le 22 janvier 1874. Feu JB Maubacq, l'avait acquis de la baronne de Soleuvre fille de François-Sébastien de Blanchart, il y a plus de trente ans suivant acte en due forme, sauf la parcelle du « bochet » achetée en 1748. Fait à Rulles au domicile de Jean-Antoine Colback, son père, devant les témoins : Ferdinand Rumkens et Englebert Antoine.*

Nous reconnaissons là les terres que l'on désignait encore il y a peu sous le nom d'Enclos Colback et qui abritent aujourd'hui le lotissement que les gens désignent sous le nom de « Beverly Hill ». Malgré les réparations, les lieux furent laissés à l'abandon au XIX<sup>e</sup> siècle et la propriété fut entièrement rachetée par le Notaire Baudrux. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les lieux étaient encore animés par les activités du patronage libéral, par les matchs de football de l'équipe libérale et, dans les années 60, 70 par des grandes fancy fair données par l'Emulation, harmonie libérale elle aussi de Habay (cfr photo page ci-dessous et ci-contre).





Ci-dessus, dessin amusant représentant le domaine du Châtelet sous la silhouette d'un chat. Il est signé par François Lucien et doit dater de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ci-dessous : à gauche, accès à une ancienne cave, probablement la plus ancienne du château, dont la voûte constituée de pierres de schiste posées sur chant est soutenue par un pilier central constitué de trois blocs arrondis. Elle est dotée d'un puits et on y voit un ancien soupirail qui donnait dans la cour intérieure du château. Il y a beaucoup de légendes à propos de cet escalier qui conduirait à des souterrains, mais la réalité est toute autre. Photo de l'escalier extérieur à droite, plus récent qui permet d'accéder à la grange Blanchart à partir du pied du château, quartier de la Fosse aux Loups et enfin, vue du plafond de la cave et ses pierres de schistes assemblées sur chant.





Seul vestige encore en élévation depuis des décennies, la «grange Blanchart» a été pendant plusieurs années le lieu de rassemblement de la jeunesse libérale et de la l'harmonie l'Emulation. Ci-dessus nous voyons un groupe de jeunes avec à l'arrière les musiciens. A droite de la porte de grange, nous remarquons une des quatre ancrs qui doivent être très anciennes (1647 ?), elles sont toujours présentes en 2025 comme le montrent les photos ci-dessous. La porte de grange fait 2,95 m d'ouverture, la grange 17 m 15 de long.





La grange Blanchart comprend en fait deux niveaux distincts. Au bas d'un long escalier, on accède à une cave voûtée, éclairée par des soupiraux dont la maçonnerie en pierres de schiste parfaitement appareillées nous fascine par la qualité de sa réalisation. Des poutres encore en place attestent qu'elle était divisée en deux niveaux. Nous avons bien là un ouvrage d'art, qui remonte probablement au XVII<sup>e</sup> siècle (1647) et qui fut réalisé par des maçons expérimentés, ce qui permet à ces pierres de défier le temps.





Cette vue prise au pied du château, dans la Fosse aux Loups à droite de la route de Martelange nous permet de visualiser le promotoire sur lequel se dressait le château du Châtelet-Haut, construit sur une aire d'environ 30 x 30 m, enserrant une cour intérieure, flanqué de quatre tours dont il ne reste qu'en élévation cette grange ( 17,15 m de long). Sur la photo ci-dessous, nous pouvons une fois encore admirer la qualité des maçons qui ont construit l'édifice en pierres de schiste. Regardez les angles parfaitement à l'équerre sur toute la hauteur. On aperçoit en bas les deux soupiraux qui éclairent la partie souterraine ou cave.





Ci-dessus, une vue du chemin donnant accès à la cour du château avec au fond, la grange... Ce chemin est toujours désigné par la famille, le chemin du «pont-levis». Il est en effet probable (et les descriptions en font mention) que le château environné de fossés, protégé par des remparts de plus d'un mètre d'épaisseur (1,60 à certains endroits) était aussi défendu par un pont-levis qui se fermait en cas d'attaque. Ci-dessous, une photo d'ouvriers chômeurs occupés à restaurer un bassin-fontaine en août 1915. Nous pensons pouvoir situer ce très vieux bassin dans les jardins des maisons de la Fosse aux Loups. Les anciens y allaient encore laver leur linge et ce pourrait être la fontaine dont il est fait mention dans le manuscrit de Sébastien de Blanchart.



# Des blasons liés à ces familles nobles

Dans son pays de Habay n°64, d'avril 1976, Jean Muller fournit d'intéressantes informations relatives aux armoiries des familles nobles du village et pour celles qui résidèrent au Châtelet il indique :

Jean, Seigneur du Chastelet, dont l'écu, en 1300, était de gueules à l'aigle d'argent, membré d'or.

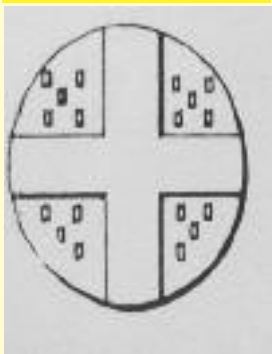
**du Châtelet**



La maison d'Autel avait un écu d'or au chef echequité d'or et de sable de trois titres.

Les Orbey portaient d'argent à deux pals de gueules et les Everlange d'azur à la fasce d'argent accompagnée de deux étoiles d'or, l'une en chef, l'autre en pointe.

**d'Autel**



Les Blanchart avaient des armoiries écartelées aux un et quatre de sable à l'aigle d'or, - qui est Blanchart - et, aux deux et trois, d'or à quatre pals de sable - qui est d'Ars.

La famille Poschet portait d'argent au chevron accompagné de trois étoiles, le tout de gueules.

**de Poschet**



**de Poschet**

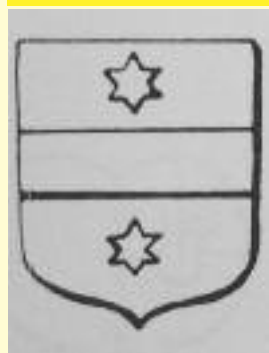


L'écu des Piret était d'argent à l'arbre arraché de sinople, accompagné de trois tourteaux (ou de trois roses) de gueules.

**de Blanchart**



**Everlange**



**de Piret**



L'église de Habay renferme aussi un monument intéressant en termes héraldiques, il s'agit du monument des familles Piret-Poschet. Dans son bulletin n°78, d'août 1977, Jean Muller tente d'en déterminer les familles. Il indique « On conserve dans l'église de Habay-la-Neuve, provenant de l'ancienne église démolie en 1908, un mémorial de grande dimension en marbre noir, qui fut partiellement martelé, puis outrageusement retaillé, avec des erreurs, il y a une cinquantaine d'années. Il est armé de 14 écus de familles alliées, dont au centre : Piret. La rose de pointe est absente, les deux du chef percées du champ. L'écu des Piret était d'argent à l'arbre arraché de sinople, accompagné de trois étoiles de gueules. La famille Poschet portait d'argent au chevron accompagné de trois étoiles, le tout de gueules.

Il porte les noms de Guillaume de Piret et de Joseph de

Poschet, ainsi que ceux de Guillaume-Jean et Thomas Piret, ce dernier décédé le 8 février 1708 époux respectifs de Marie Marotton, Jeanne de Villenfagne et Jeanne Poschet, celle-ci décédée le 14 juin 1734.

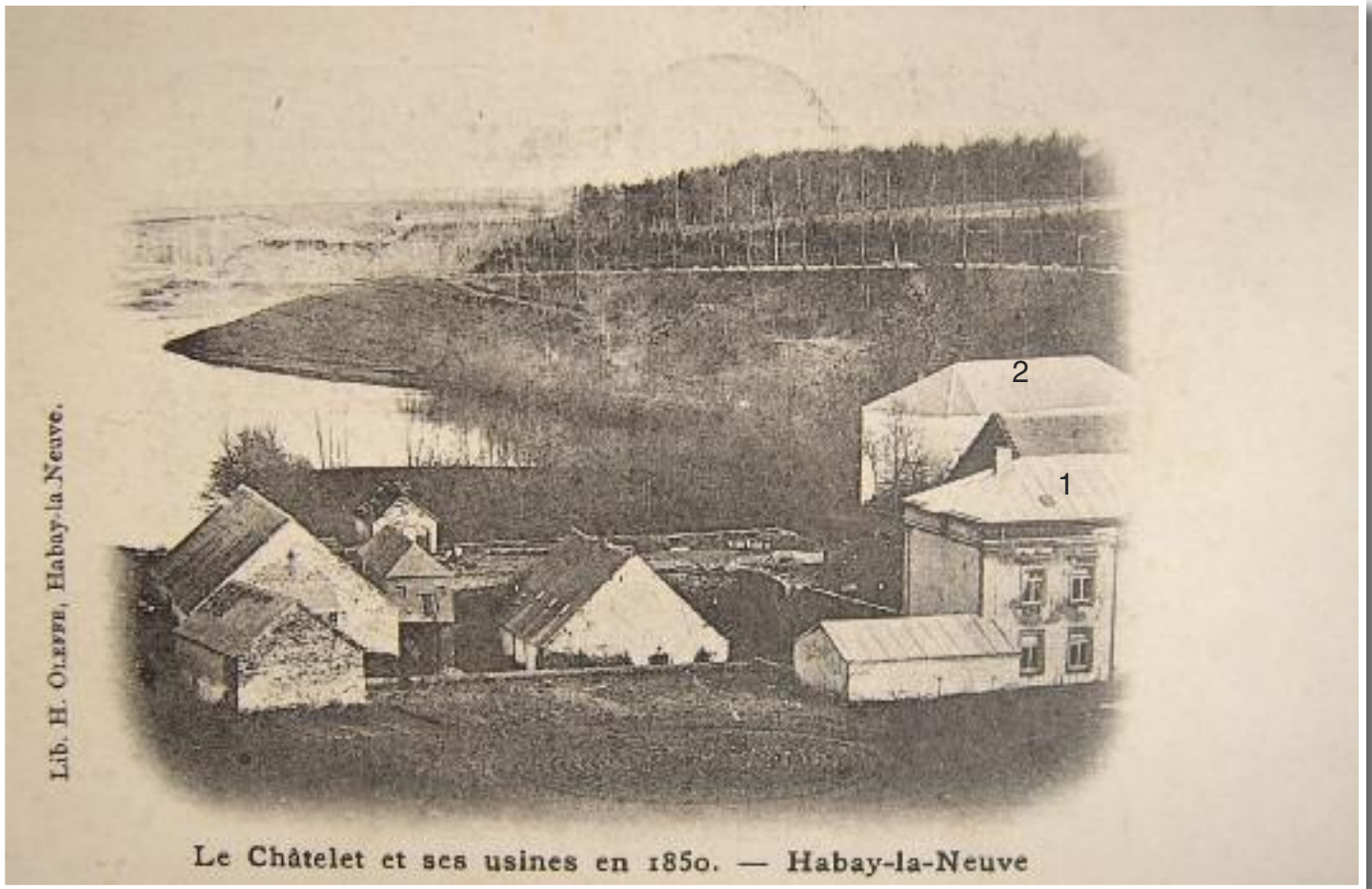
Les écus seraient les suivants : Marie Marotton – Anne de Vos – Nicole de Mennet – Jeanne de Villenfagne – Jeanne de Gosee – Marie-Marguerite de Veyder – Marie de Colnet – Jeanne-Louise de Gal – Jacqueline de Moustier – Jeanne-Marguerite Poschet – Catherine Louise Poschet – Marie-Suzanne van Beul - Jeanne-Hyacinthe Poschet

Les dessins des armoiries sont issus du livre de L. Gourdet : Taques de foyer luxembourgeoises armoriées édité à compte d'auteur ; Gestetner Bruxelles 1977.





Autre dalle funéraire présente dans l'église actuelle. Elle est placée contre le mur de la sacristie mais à l'origine elle devait être au sol et probablement recouvrir le caveau où étaient enterrés ces seigneurs du Châtelet-Bas



Le Châtelet et ses usines en 1850. — Habay-la-Neuve

Une cinquantaine d'années sépare ces deux vues du Châtelet. En 1850, une partie des bâtiments des forges est toujours présente à côté de la maison du docteur François (1) qui sera transformée et agrandie par le baron de Bonhome (voir gazette 2). On voit l'importance de la grande halle à charbon, à l'arrière de ce même bâtiment (2), les bâtiments sont en contrebas de l'étang pour bénéficier de la chute d'eau. Ci-dessous, on constate que tous ces bâtiments ont été arasés pour laisser place à un parc arboré (il en restait 3 en 1876). C'est ainsi que disparaissent de notre paysage et parfois de nos mémoires, les traces d'un riche passé industriel.



### 3 Le Châtelet :

#### les forges et les châteaux qui y sont liés

D'après : Marcel Bourguignon, Jean-Claude Delhez, Jean Muller, Benoît Halbardier,... voir biographie en fin d'article

Après un bref historique et une description des bâtiments qui dominèrent la vallée sur les hauteurs du Châtelet, nous allons nous intéresser à ce que la tradition désigne comme étant le Châtelet-Bas à savoir aujourd'hui le parc, l'ancien château du sénateur Adam et l'ancien Home RTT. En remontant l'histoire, nous verrons que ce domaine aujourd'hui propriété communale a totalement métamorphosé cette partie de la vallée de la Rulles et que s'y sont succédé : des forges importantes, des bâtiments, différents châteaux, un moulin, des scieries... que la chronologie nous permet d'expliquer.

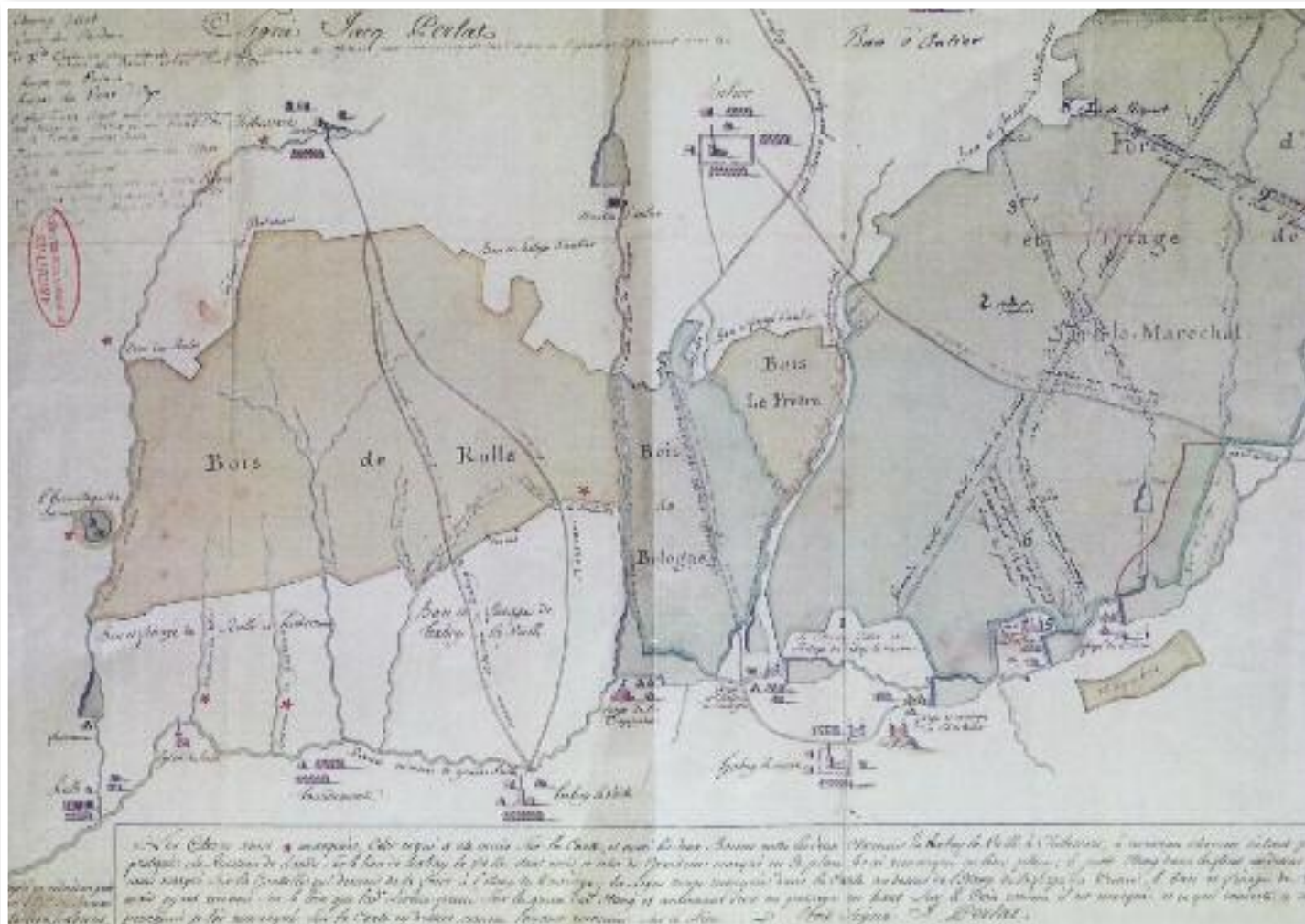
**1564** : c'est à cette date que Bernard d'Everlange seigneur du Châtelet-Haut décide d'imiter d'autres seigneurs de la région (notamment ceux de Bologne et du Pont d'Oye) et de faire fructifier son domaine en créant une industrie du fer dans ce coin de la vallée de la Rulles. La famille d'Everlange est propriétaire du château du Châtelet-Haut et des terres de la seigneurie. Bernard d'Everlange, celui-ci porta le titre de Seigneur du Châtelet et d'Arloncourt, était le fils de Nicolas d'Everlange et Marie-Thirionette de Vance. Il se maria à deux reprises, tout d'abord avec Gillette de Vance puis en 1545 avec Catherine de Dave. C'était déjà un personnage en vue et influent puisqu'il fut capitaine d'infanterie, lieutenant-prévôt puis prévôt du marquisat d'Arlon. Comme lieutenant-prévôt, il déclara qu'en l'an 1558, « *ayans les François prins et ocupé la ville d'Arlon, y mirent le feu comme aussy au chasteau d'Arlon, qu'ils firent sauter. La même année, les François ont bruslé les chasteaux de Souleuvre, et de Bolloigne, qu'estoit la maison de chasse des anciens comtes et ducs de Luxembourg, et le Chastelet et autres* » (E. Tandel page 587). Sébastien de Blanchart donne la même date pour l'incendie de son château (cfr page 19)

Le fait qu'un noble, qui détient ses titres de ses ancêtres qui ont servi pour leur prince et leur roi ou leur empereur, décide de se lancer dans une activité industrielle n'a rien d'anodin, ce changement montre voire démontre, le passage d'une aristocratie d'épée à une aristocratie «de robe», enrichie par de nouveaux revenus, différents des simples droits et impôts sur ses terres. La mentalité est aussi très différente, plus moderne pourrait-on dire, le noble s'adapte à son temps

qui veut que peu à peu la richesse soit liée aux revenus de l'industrie plutôt qu'à ceux de la terre et de la guerre. Cela se matérialise également dans le bâti puisque les demeures seigneuriales vont peu à peu perdre leur caractère fortifié pour devenir plus agréables et confortables. Nous allons voir que ce sera précisément le cas ici au Châtelet puisque l'antique place forte dominant la vallée sera concurrencée, en bordure de rivière, par une belle demeure confortable que l'on continuera à dénommer «château» mais qui est à rapprocher des châteaux qui s'érigèrent aussi au Pont d'Oye ou à La Trapperie. Il est d'ailleurs notable que Bernard d'Everlange ne s'est pas lancé à l'aveugle dans cette entreprise, en cela il a suivi les recommandations avisées d'Odon Viron, conseiller à la chambre des comptes, homme expérimenté qui avait déjà conseillé les seigneurs du Pont d'Oye. Ainsi, le 7/10/1561, la chambre des comptes accorde l'octroi d'installer des affineries dans un premier temps au Châtelet. En 1564, l'établissement est renseigné.

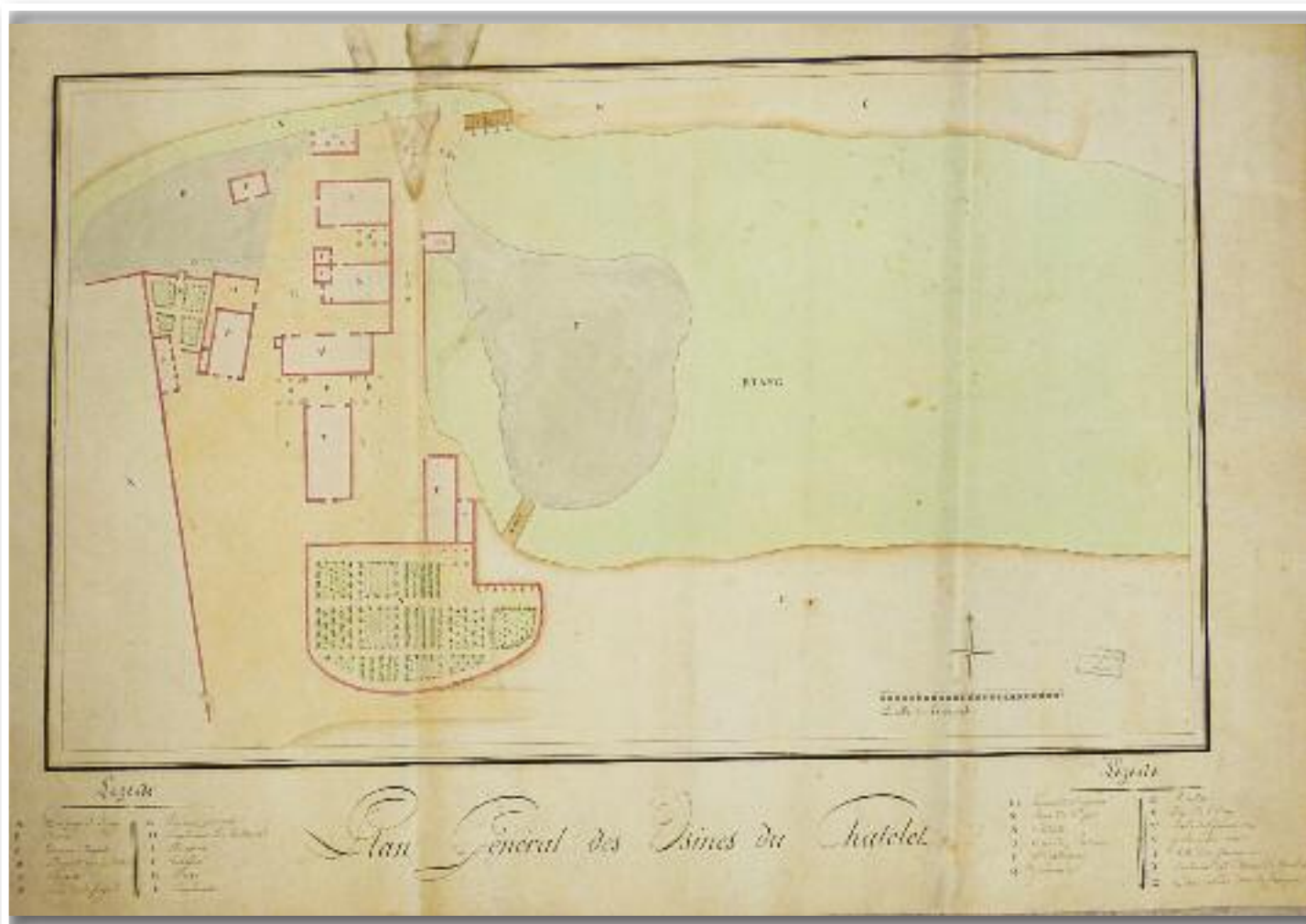
**1595** : Mort de Bernard d'Everlange. Ses deux fils se désintéressent très vite des exploitations métallurgiques, un seigneur de noble lignée étant plus enclin à délaisser les travaux et à vivre de ses rentes agrandies par des mariages avec d'autres nobles. Georges épousa Catherine de Warck, sœur de Cornil, le propriétaire de l'usine de Bologne et Nicolas épousa lui en 1600 Marie de Lamborel, héritière des seigneurs de Hallange, de Pallange et de Witry.

**1617** : est une date importante car c'est cette année que Nicaise Poschet, d'origine chimacienne, né à Eppe Sauvage, issu comme Pierre du Moustier (Pont d'Oye) d'une famille d'industriels du fer, arrive au Châtelet et apporte avec lui, la maîtrise de nouvelles techniques métallurgiques et des débouchés pour les produits finis qu'il avait en pays de Liège. Il possède d'ailleurs d'autres usines et comme c'est le cas pour plusieurs familles aristocratiques à l'époque, il se marie vers 1608 dans son milieu, ici avec Jacqueline du Moustier, sœur de Pierre de Moustier le futur maître des forges du Pont d'Oye. L'industrie du fer, malgré les guerres, continue à se développer durant le XVII<sup>e</sup> siècle et en 1617, Nicaise obtient de pouvoir rechercher du minerai dans toutes les terres relevant de la prévôté d'Arlon ce dont il ne se privera pas. Son régisseur était Jean Schoster et détail intéressant, ce personnage habite la maison forte que les Everlange lui cède en bail. (En 1669, on cite le nom du sieur Herbeck comme facteur de forge.)



Ci-dessus, carte dressé par J. Perlat en 1619. Ce précieux document nous permet de visualiser l'emplacement de toutes les forges de la vallée de la Rulles présentes sur notre commune, du Pont d'Oye en amont, jusque Rulles en aval. Ci-dessous, le travail des fauldeurs, ces bûcherons qui façonnaient en forêt le charbon de bois. Ils logeaient sur place et habitaient dans des cabanes en bois couvertes de gazon. Ici, ils mettent le feu à leur meule de bois, en brûlant le sol, elle laisse des traces que l'on peut encore observer en forêt de nos jours et que nous appelons «aires de faulde».





En 1619, les usines du Châtelet comprennent deux affineries et un haut-fourneau. Nicaise Poschet a ainsi réuni tous les éléments qui allaient assurer la prospérité de son industrie. D'une part il disposait de la force motrice via la rivière la Rulles et son haut débit régulé par le barrage et l'étang créé en amont, d'autre part, l'immense massif forestier d'Anlier lui assurait via les coupes, un approvisionnement en charbon de bois nécessaire pour faire fondre et traiter le minerai qu'il pouvait tirer dans les terres proches puisque les premiers gisements se situaient dans les environs de Vance. N'oublions pas que ces maîtres de forges trouvaient aussi sur place une main d'œuvre qui pouvait travailler en forêt et surtout des charretiers et « hauts rouliers » comme certains les appelaient qui sillonnaient les routes et chemins pour apporter le minerai, le charbon de bois et exporter la fonte issue de leurs usines. Les chemins qui desservaient les usines de la vallée ont conservé dans leur toponymie, l'histoire de ces transports puisqu'ils se nomment encore Rue des Mineurs, Vouye des Crasses (chemin ou voie des scories de forges, à la sortie de Habay rejoignant le Pont d'Oye), Kholenweg (littéralement « chemin du charbon » venant de Hachy et rejoignant le Pont d'Oye). En termes de personnel ouvrier, il faut avoir à l'esprit

**Ci-dessus, plan des usines du Châtelet vers 1810. Nous avons là un plan précis que nous détaillerons plus loin. Il montre l'ensemble des ateliers et halles, l'importance de l'étang, le vieux pont qui est figuré comme étant en bois et une partie du parc du château des Piret-Poschet, malheureusement non représenté sur ce croquis.**

que la majeure partie était justement employée pour le travail en forêt (abattage et transformation en charbon de bois), pour le transport (minerai, charbon de bois et exportation de la fonte vers Liège via Barvaux) tandis qu'une équipe de 10 à 12 personnes suffisait au fonctionnement des forges.

**1631** : Mort de Nicaise Poschet, sa veuve assure la succession et dirige les usines. Le 7 juillet 1734, elle s'associe avec Isaac Magotteau, neveu de son mari et maître des forges à Montauban ; de commun accord ils gèrent leur demi-douzaine d'usines gaumaises (Delhez p 243). La veuve est donc à la tête d'un groupe industriel qui comprend le Châtelet-Bas, la Neuve-Forge, la Petite Forge, Lackman et Daheree, près de Saint-Léger auxquelles il faut ajouter le fourneau de Montauban près de Buzenol, pris en location. A nouveau, le fait qu'une femme reprenne en mains les industries de son époux n'a rien d'anodin. Ce fut le



cas de Jeanne Petit, veuve de Pierre du Moustier, qui non seulement fit fructifier les revenus des usines du Pont d'Oye mais les développa considérablement et acquit ainsi des titres de noblesse supérieurs à ceux des anciens seigneurs des domaines avoisinants. Le village de Habay doit donc beaucoup à ces femmes entrepreneurs qui n'hésitèrent pas à faire des dons importants à la paroisse, les dalles funéraires et monuments présents dans notre église en témoignent, de même que certains noms de rue qui leur furent attribués. Comme chacun le sait, il en fut différemment dans les générations suivantes pour les propriétaires qui préférèrent délaissier l'activité industrielle à des directeurs et profiter pleinement de la richesse accumulée par leurs aînés, activant ainsi, comme ce fut le cas pour la marquise du Pont d'Oye, Louise de Lambertye, la ruine de leur domaine, mais n'anticipons pas.

**1645** : Philippe Poschet succède à son père comme maître de forge au Châtelet, son frère cadet, reprend les autres et notamment la Neuve Forge. En 1656, Philippe reprend aussi à ferme, des mains des de Warck, l'usine que ceux-ci possédaient à Bologne, celle-ci sera achetée en 1666 par Guillaume Marchant, maître de forges à La Trapperie. Ces informations témoignent à la fois des liens qui unissaient les maîtres de forges de la vallée et de la volonté de leurs gestionnaires qui cherchent à les développer et donc à s'enrichir.

**Ci-dessus, carte de Ferraris (1765/1767), où l'on mesure mieux l'importance du château du Châtelet-Bas (1), c'est un grand ensemble de bâtiments en forme de U inversé avec cour intérieure entourée d'un parc et de jardins dont il ne reste en 2025 qu'une petite partie qui abrite les locaux de la Commune et du Cpas de Habay. L'ensemble paraît même plus grand que celui du Pont d'Oye.**

**1672** : Philippe obtient que son domaine soit érigé en seigneurie, ainsi le seigneur du Châtelet-Bas détient le droit de haute justice. Emile Tandel publie page 588 ces informations intéressantes à ce sujet :

« 1672, le 19 février. Lettres patentes portant vente de la part du souverain de la seigneurie de Chastelet à Philippe Poschet qui l'avait déjà acquise précédemment en partie par engagère. Elle se composait 1° de la petite justice sur la maison du Chastelet 2° de la haute justice sur la maison, forge et dépendances du Chastelet et 3° de la haute justice sur le village et ban de Villers-Tortru. (sur ces notions de justice lire page 47) En 1672, le 15 juillet (Jean Muller cite la date du 19 juillet), Philippe Poschet, seigneur du Châtelet et de Vance en partie, résidant au Châtelet, déclare avoir acheté le 6 février de cette même année, comme dernier enchérisseur de S.M. le Roi, duc de Luxembourg et comte de Chiny, la haute justice pour sa maison dudit Châtelet, déclare en avoir fait relief le 13 juin précédent et dénombre : la haute justice sur sa maison, cense, forge et la dépendance que possède le sieur Blanchart : la haute justice sur les villages et bans de Villé et Tortru, faisant une seule seigneurie avec Châtelet et ses prérogatives : vol des oiseaux, pêche, chasse, amendes, etc... » voir la carte page

10 figurant la seigneurie. Suivant Jean Muller (Pays de Habay 55 de mai 1975), « *la cour de justice du Châtelet était présidée par un mayeur qu'assistaient son lieutenant, deux échevins, le cleric-juré, l'acteur d'office et le sergent. Sa registrature a été conservée de 1674 à 1795, les œuvres de loi et les rôles étaient transcrits dans les mêmes volumes. Sa compétence se bornait aux actes de juridiction volontaire et aux affaires civiles. En 1793, notamment, elle avait renoncé à ses attributions répressives, le nombre de ses ressortissants étant réduit à cinq* ».

**1673** en janvier ou 1674, le 5/10 décès de Philippe au Châtelet, ce sont ses filles, issues de son mariage avec Catherine Louise Poschet en 1651 qui héritent du domaine. Hyacinthe reçut le Châtelet avec la seigneurie du lieu, elle épousa Gérard-François de Bruneau ; ils eurent une fille Marie-Josèphe née le 3 avril 1679.

**1685** : Son époux étant décédé le 2 avril 1683, Jeanne Hyacinthe Poschet épouse le 22 août 1685, en secondes noces Thomas Piret, de Sainte Ode, un des plus importants maîtres de forge du Luxembourg. Le couple aura six enfants. François-Laurent né le 28/6/1686, son parrain était François-Laurent de Raggy, marquis du Pont d'Oye (portrait si contre), sa marraine Anne-Marguerite de Huart ; Jean-Lambert, né le 11/10/1688, sa marraine fut J.E. de Montecuculli ; Pierre-Joseph, né le 13/4/1692 ; Charles-Louis, le 3/2/1695 ; Marie-Françoise, née le 18/2/1696 ; Charles-Louis, né le 1/11/1697 ; Jean-François-Hyacinthe né le 28/10/1700.

**1700** : Le 22 juillet selon Prat (dans Les 2 Habay et le Pont d'Oye) un document atteste que Jeanne Hyacinthe Poschet est dénommée Dame du Châtelet-Bas ce qui distingua alors les deux seigneuries et clarifia des procès récurrents entre elle et Sébastien de Blanchart, ce dernier conservant le titre de Seigneur du Châtelet-Haut, demeurant dans le vieux château féodal dominant la vallée, tandis qu'en bas, à l'emplacement de l'ancien home RTT, bureaux communaux en 2025, Jeanne Hyacinthe s'était fait bâtir une magnifique demeure dont il ne reste que deux parties actuellement (voir plan page 28). Nous trouvons quelques descriptions de ce château dans des textes du début du XIX<sup>e</sup>, mais il est décrit en très mauvais état. Sur le plan cadastral français de 1806, nous pouvons avoir une idée de l'importance de cette grande demeure. (photo plan p 43) Le bâtiment principal qui existe toujours actuellement est au centre d'une vaste cour entourée d'immeubles construits en U, ouverts au sud. Les grandes annexes devaient abriter des écuries, des



granges et même une brasserie si l'on en croit l'acte de vente du 10/8/1776 . Thomas Piret fut un propriétaire entreprenant, il agrandit notablement le patrimoine familial, achetant encore les usines de Pierrard puis la forge Roussel en 1693.

**1708** : le 8 février Thomas Piret meurt au Châtelet. A nouveau, c'est une femme, Jeanne Hyacinthe Poschet, qui se retrouve à la tête des usines, déterminée elle sera plusieurs années en conflit avec le seigneur du Châtelet-Haut Sébastien de Blanchart.

**1734** : le 11 août (on cite également la date du 14 juin notamment Jean-Claude Delhez), décès de Jeanne-Yacinthe Poschet, son fils François-Laurent Piret lui succède.

**1757** : décès de François-Laurent Piret, sa veuve Marie Suzanne Van Beul lui succède. En 1764, elle se dit lasse de diriger simultanément tant d'affaires compliquées avouant que ses fils ne l'aident guère, signe du désintérêt croissant de cette génération pour le métier des forges.

**1776** : le 10 août, François Hyacinthe et Maximilien Louis Piret, vendent leur usine du Châtelet à dom Ni-

colas Spirlet, abbé de St Hubert (mort le 16/9/1794) (voir portrait ci-dessous). Comme d'autres, les usines Piret déclinent au fil des ans. Les causes en sont multiples, troubles liés aux guerres, fermeture de certains débouchés, concurrence de l'industrie liégeoise, évolution des techniques, inflation du coût des matières premières et notamment du charbon de bois lié à une exploitation anarchique de la forêt, période de sécheresse, désintérêt des seigneurs qui délèguent la gestion de leurs usines à des directeurs, endettement.... Ces causes factuelles éclairent mieux le contexte de récession qui a frappé l'industrie du fer dans notre vallée et évitent de désigner comme seul bouc émissaire, des aristocrates qui ne font que dilapider leur fortune comme l'emblématique marquise du Pont d'Oye.

Cependant, les documents attestent manifestement d'une certaine oisiveté des générations qui ont succédé aux premiers bâtisseurs. C'est le cas au Châtelet comme cela est précisé dans l'acte de vente du domaine où il est indiqué : « *Que François-Hyacinthe (dit le « gros, il fut militaire dans l'armée française et décéda le 19/2/1791 à Vance) et Maximilien-Louis de Piret (dit « le commandant», il fut également militaire dans l'armée française et décéda en 1785), seigneurs du Châtelet, ne pouvant qu'avec difficulté continuer à soutenir leur forgerie dans l'activité convenable, comme ils l'avaient fait jusque dans ces dernières années, surtout par rapport à la cherté et rareté des bois, ce qui est la cause principale qui les induit à se défaire de leur forgerie et abandonner et céder à l'Abbaye de Saint-Hubert, leur seigneurie du Châtelet et de*

*Villers-devant-Vance, avec les forges, édifices et autres, suivant l'acte rédigé en forme de donation entre vifs, le 10/8/1776. Le monastère devant payer la dette des deux frères c'est-à-dire 16.000 écus, et faire à chacun d'eux une pension viagère de 300 écus par an. » Cet acte donne également une description des biens cédés : « *le château du Châtelet, avec la brasserie et ses ustensiles, les écuries, granges et dépendances, les jardins, les prairies, les terres et les bois, sans compter les forges, fourneaux, arbres de marteaux et d'affineries entières, brocards et les tas de crasses des dites forges et fourneaux, avec scieries et tous ses ustensiles, étang, halles, appendances et dépendances quelconques, outils, marteaux, soufflets, forgette de maréchal. » L'héritier Maximilien Louis, se réservait cependant quelques parties du château à savoir l'appartement qu'il occupait alors avec le chenil, l'écurie, la cour.**

A la lueur de ces documents, nous constatons, à la fois, la fin médiocre de cette famille de maîtres de forges dont les héritiers ruinés, tentent de maintenir un peu leur rang et sont obligés de vendre à un monastère pourtant situé très loin. L'intérêt pour le monastère est que celui-ci dispose encore de bois, et donc de production de charbon de bois, dans les forêts de Neufchâteau et Saint-Hubert, ce qui est quasiment impossible dans la forêt d'Anlier décimée par les coupes anarchiques pratiquées pendant des décennies par les maîtres de forge de la vallée qui, à ce niveau, furent de piètres gestionnaires. Une fois encore, l'histoire du Châtelet met en lumière la grande histoire, puisqu'après la disparition de l'aristocratie féodale, nous assistons, également, à l'aube de la Révolution Française au déclin de cette aristocratie enrichie par le négoce qui va bientôt céder sa place à la bourgeoisie naissante.

**1778** : l'abbé Spirlet (voir portrait) fait édifier un second fourneau au Châtelet, son but est de fournir en fonte les usines de Poix-Saint-Hubert.

**1795-1798** : les biens des moines de Saint-Hubert sont confisqués par les Français qui occupent notre pays, l'usine qui était bien d'église repasse dans le giron de l'Etat français qui va la mettre en location. C'est un nommé Henri Geoffroy, ancien directeur, qui les prend en location pour trois ans. Il en continue l'exploitation et à cette date 1.100.000 kgs de charbon de bois, 550.000 kgs de fonte et 25.000 kgs de fer constituent la consommation et la production de l'année.

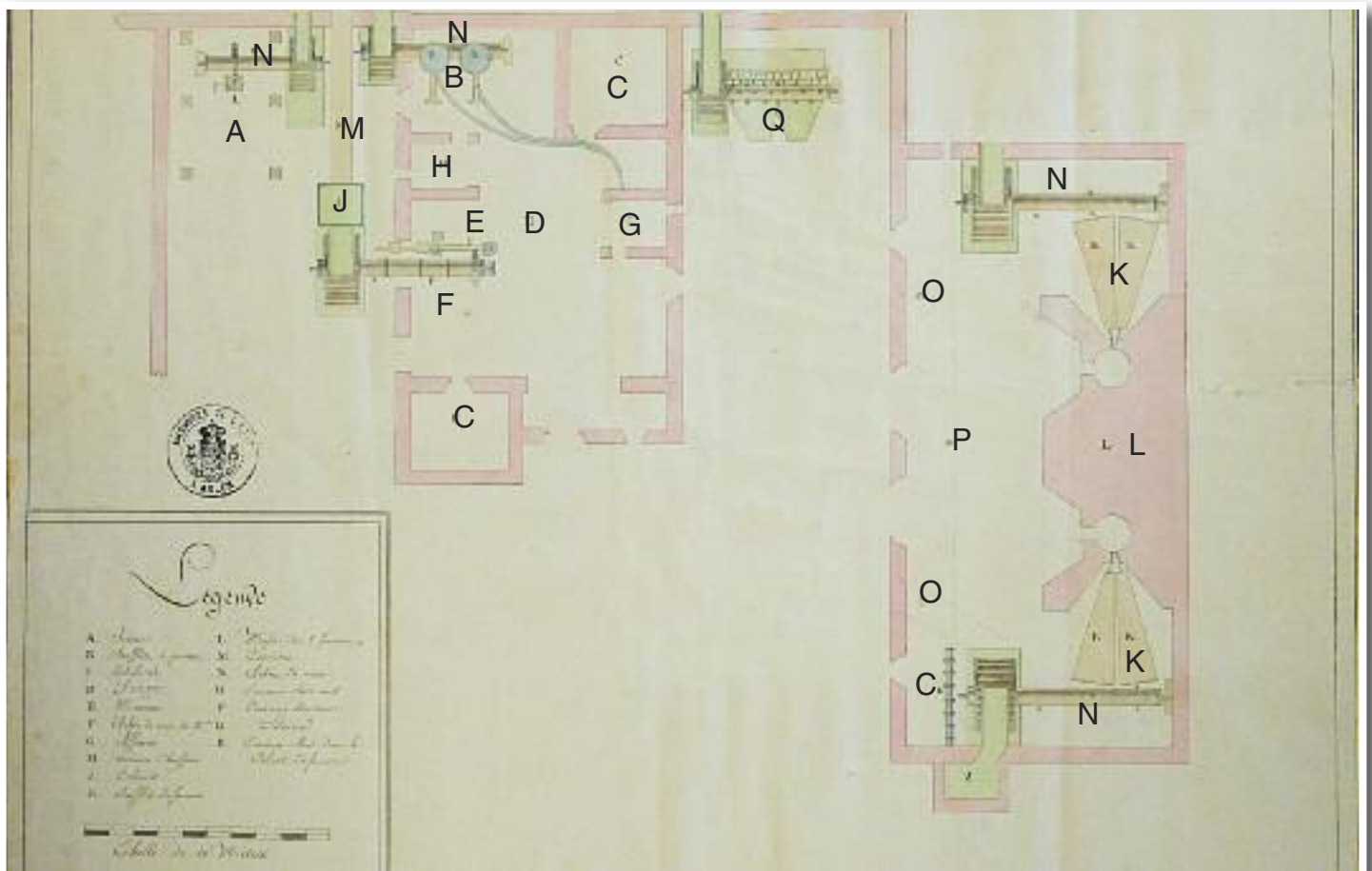
Cette vente nous permet d'avoir, via l'acte dressé à l'époque, une description des bâtiments et du mécanisme de la forge du Châtelet. (AEArлон, pièce d'ex-





Ci-dessus, sur cette photo datant des années 30, on peut encore voir les anciennes pales de l'étang du Pont d'Oye que l'on activait pour ouvrir ou fermer l'alimentation en eau des forges. C'est ce système qui actionnait également les marteaux de la forges du Châtelet dont on voit ici un plan (AEA Farde Usines et Ateliers).

Légende : vue partielle de l'intérieur de l'usine : A scierie / B soufflets à pistons / C habillerie / D Forge / E Marteau / F arbre de roue du marteau / G affinerie / H ancienne chaufferie / J cabinet / K soufflets à piston / L Masse des deux fourneaux / M coursière / N arbre de vanne



pertise dressée les 7,8,9, 10 nivôse an V par Marie Gabriel Mirondot, commissaire de l'administration centrale du département des Forêts et Adrien Goffinet, commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration municipale du canton d'Etalle. (AEA ADF 208, Habay-la-Neuve. Biens communaux. Biens nationaux, farde intitulée « Habay-la-Neuve, biens nationaux). Voici la retranscription de cet intéressant document. (Source : Marie-France Piret UCL 1982 : Fortunes et groupes sociaux Habay-la-Neuve 1766-1796)

*« L'expert soussigné croit devoir présenter les choses telles qu'elles existent, et telles qu'il les a vues. L'eau étant le principal agent, il commencera par l'étang : il contient vingt journaux, il reçoit les eaux de l'étang de la hart, qui est formé de celles d'une fontaine qui prend sa source en forêt, il reçoit pareillement les eaux de la petite rivière appelée la Rulles, qui doit sa naissance à des fontaines (comprenez des sources) qui sortent également de la grande forêt. Ces eaux réunies donnent, avant de se rendre dans l'étang de la forge du Châtelet, le mouvement à la forge et fourneau du Prince et à la forge du Pont d'Oye... au moyen de ces différentes sources, cette forge n'est que très rarement arrêtée, et elle ne noie jamais, parce qu'il y a à l'extrémité de la digue de l'étang un relais à six empacements et deux pales pêcheresses, au moyen duquel on peut se débarrasser de toute l'eau superflue, et retenir toute celle nécessaire au service.*

*La halle à charbon destinée pour les fourneaux a soixante quinze pieds de long à l'extérieur sur trente neuf pieds de large (le pied = 0,325 m ce qui fait 24 x 12,60 m environ), la toiture de cette halle, couverte d'ardoises, se prolonge sur le mâchy des fourneaux et sur les fourneaux eux-mêmes, le mâchy a vingt-quatre pieds de la halle aux fourneaux et trente neuf pieds par le travers, les fourneaux ont quatre-vingt pieds de long à l'extérieur sur trente neuf de large. Aux côté du mâchy sont construits deux hangars couverts en ardoises, de vingt-quatre pieds carrés chacun, ils servent à mettre à couvert les charbons arrivant et à les mesurer ainsi que les mines.*

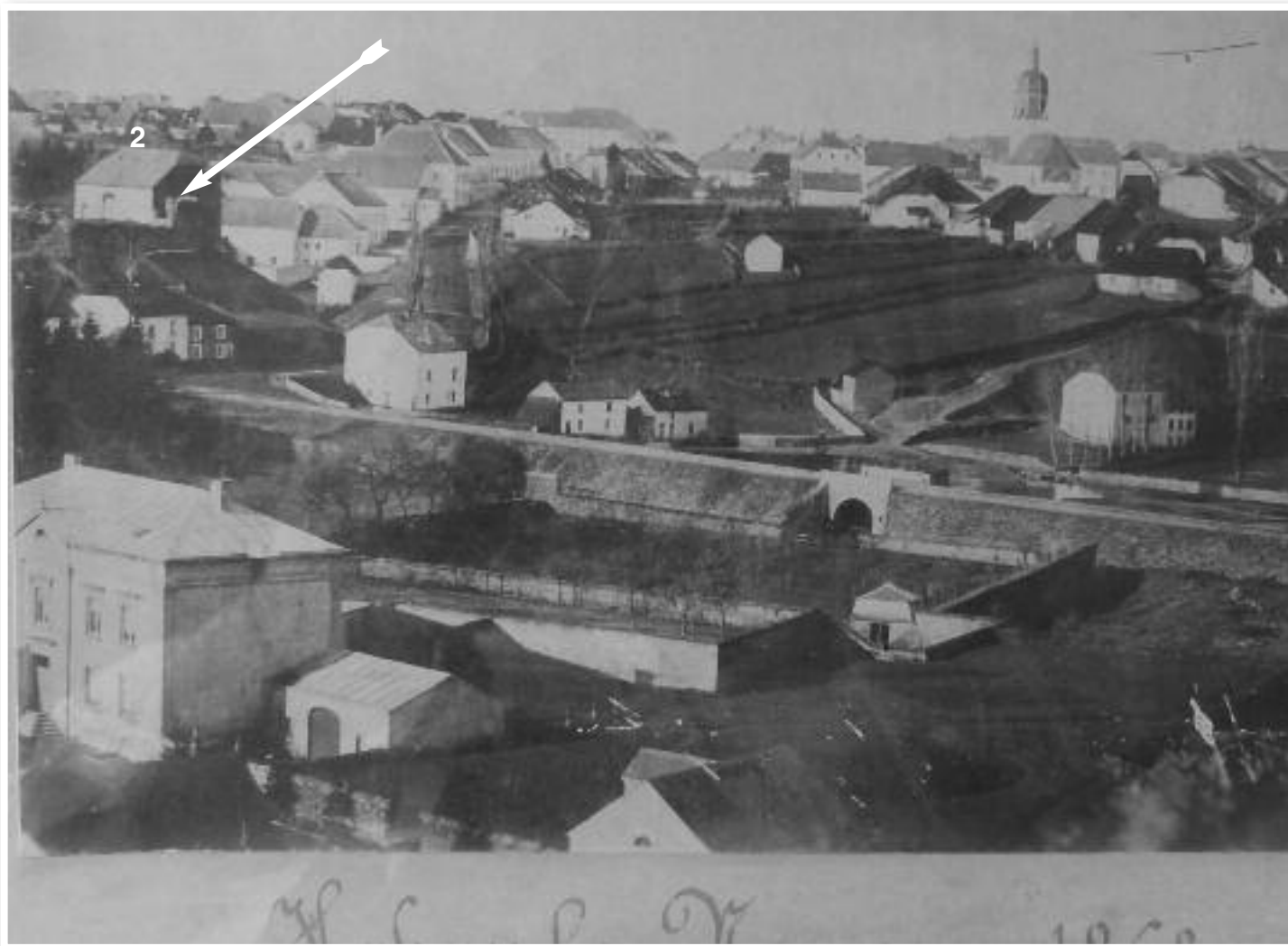
*Aux deux flancs ou côtés de cette halle, sont deux emplacements suffisants pour recevoir l'approvisionnement de mines pour deux années. Une seconde halle aussi destinée au service des fourneaux, elle est comme la première, construite en pierre, la couverture est en paille et en terre, elle a trente-huit pieds de long sur trente de large le tout à l'extérieur. Attenant à cette seconde halle est une écurie divisée dans sa longueur, par un mur de soixante-quatorze pieds de long, sur quarante-cinq de large à l'extérieur, sous la première partie de cette écurie, une cave voûtée, la cou-*

*verture en paille mêlée de terre est mauvaise. La forge séparée des fourneaux d'environ dix-huit pieds, a cinquante-quatre pieds de long (17,50 m) et trente-trois pieds de large (10,7 m) dans l'intérieur, au fond à droite, on a pratiqué une chambre pour les forgerons, qui occupe l'emplacement des soufflets de l'une des affineries à rétablir, à gauche en entrant est aussi une chambre pour les forgerons, qui n'est point habitable dans l'état où elle est, mais que la suppression de la première rend indispensable de réparer.*

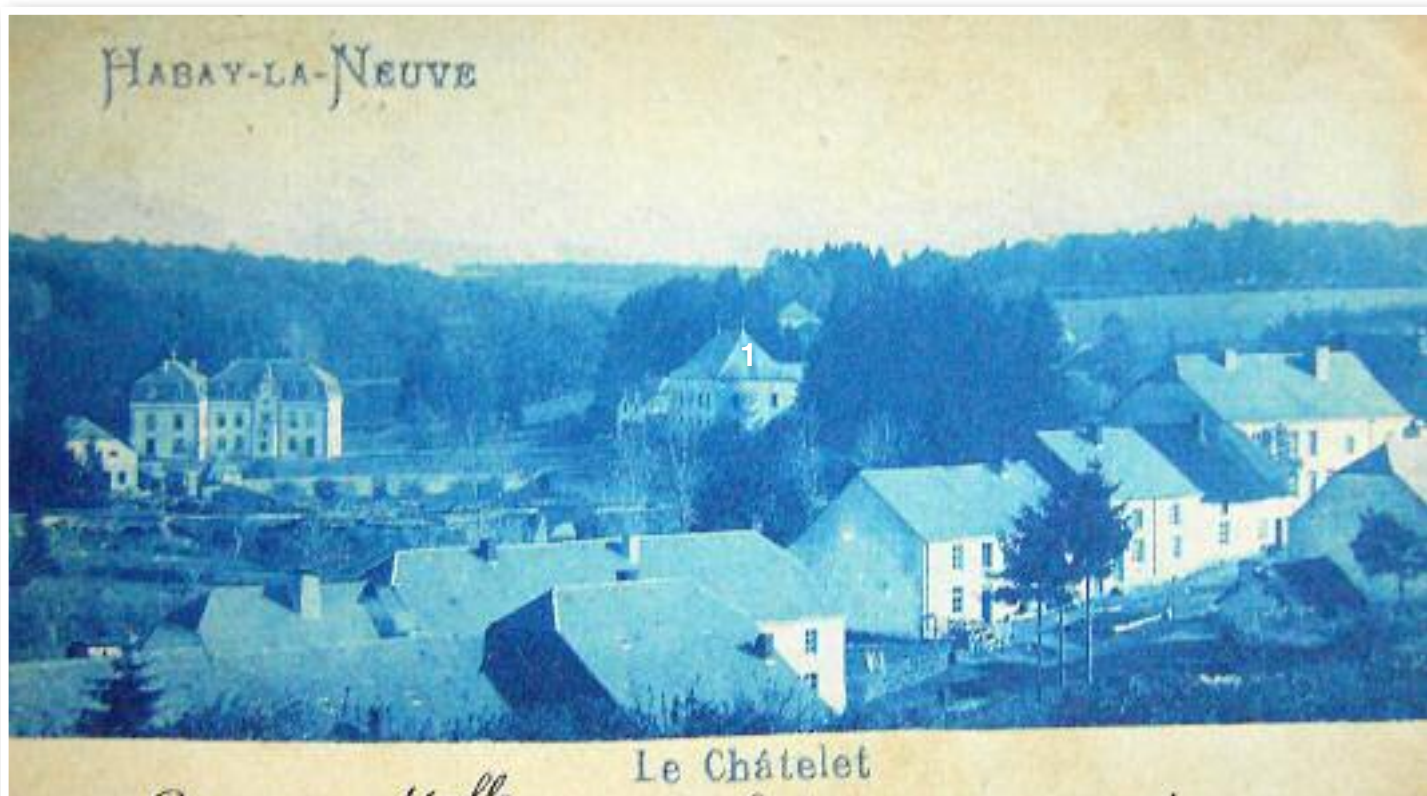
*La halle de la forge a soixante pieds de long sur quarante de large à l'extérieur, (20 x 13 m) elle est couverte partie en paille et terre et partie en ardoises. Entre la forge et la halle de la forge, est une scierie à eau à un seul fer. Plus loin que la halle de la forge, est un bâtiment en maçonnerie de vingt-quatre pieds de long, sur vingt-et-un de large à l'extérieur dont la couverture en ardoises est prolongée par douze pieds, du côté du couchant et du nord, pour couvrir quatre bocards à huit pilons chacun, dont deux seulement travaillent, la roue qui fait mouvoir les deux bocards non travaillant, est hors de service, les arbres sont bons.*

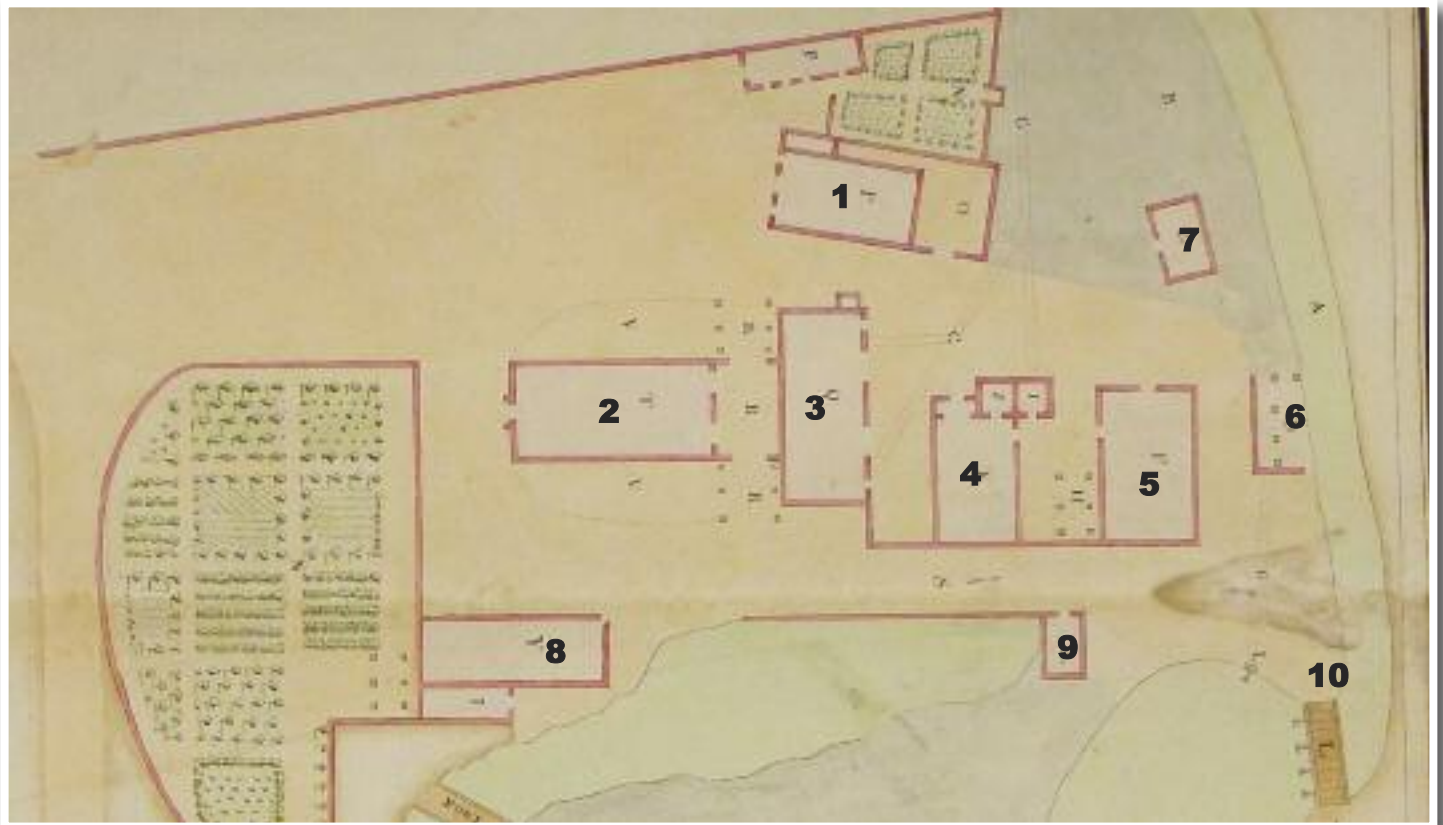
*A vingt toises (ou six pieds soit environ 40 m) environ de la maison du facteur et à quatre toises des bocards travaillant, c'est la forge du maréchal, attaché au service des usines, ce bâtiment principal construit en pierres, couvert en ardoises, a trente pieds de long sur vingt pieds de large à l'extérieur. La maison du facteur, consiste en une cuisine par laquelle on entre, une chambre sans cheminée à droite, un poêle derrière la cuisine, à côté une chambre à feu, plus loin au fond deux cabinets répondant l'un au poêle, le second à la chambre attenante, une chambre haute sans cheminée, au total sept places dont quatre plafonnées, un grenier reignant sur le tout, la couverture en ardoises. Un autre petit bâtiment à côté consistant en deux chambres dont l'une est plafonnée avec cheminée, en une étable à vaches et un grenier reignant sur le tout, la couverture est en ardoises.*

*La digue de l'étang a trente cinq toises de long (68 m), ou deux cents-dix pieds, elle est d'un facile entretien. Elle consiste dans un relay pour retenir l'eau, ou dépenser celle superflue en trois bayards, et trois coursières construites en pierres brutes cimentées de manière que l'eau ne se perd pas, elle arrive de l'étang par les trois coursières, se rend dans trois cabinets, construits de même manière, cimentés également. Parvenue dans le premier de ces cabinets, elle se divise en trois branches dont l'une fait mouvoir les soufflets du fourneau travaillant, la seconde les soufflets du second fourneau, lorsqu'il travaille et la troisième les deux bocards à huit pilons construits entre la forge et les fournaux. Ces eaux rendent à leur destination par des canaux de fonte ou de fer cru. (voir plan forge p 37)*



Deux vues du Châtelet, ci-dessus, en 1868, on peut encore distinguer la maison du facteur de forge qui a été aménagée par la famille Jacminot et quelques restes de bâtiments. Près de la grange Blanchart (2) sur la hauteur on croit distinguer un reste de muraille et de tour. Ci-dessous à droite, (1) la silhouette de ce qui reste du château des Piret-Poschet apparaît derrière les sapins.





Comparaison entre le plan et la photo de 1850 : tentative de resituer les bâtiments figurés avec ceux de la photo :  
 1 maison du régisseur ou du facteur de forge transformée par la suite - 2 Halle des fourneaux et de chaque côté «place des mines» (dimensions probables d'après le descriptif 24 x 12 m c'est donc un très grand bâtiment) - 3 fourneaux - 4 forge - 5 halle de forge (20 x 13 m) - 6 brocard sur pilotis - 7 forgerie - 8 halle des fourneaux - 9 logement du charpentier - 10 empallement et pont en bois (il a été remplacé par un pont en pierre voir plus loin)  
 Ci-dessous, localisation des bâtiments figurés sur le plan.



*Le second bayard fournit, par la seconde coursière, l'eau nécessaire au second cabinet, qui se divise également en trois branches, dont l'une met en travail les soufflets de la chaufferie la seconde le marteau de la forge et le troisième la scierie à eau. Le canal qui fait agir le marteau de la forge ou chaufferie est en fer cru de dix-huits pieds de long, huit pieds de circonférence (5,85 x 2,6 m). L'eau de ce canal s'introduit dans un cabinet de fonte en forme carrée, c'est de ce second cabinet que jaillit l'eau, qui met en mouvement le marteau de la forge. »*

Cette description bien que difficile à interpréter précisément, fournit une « photographie » intéressante des lieux qui permet ainsi d'éclairer les premiers plans dont nous disposons. Elle nous apprend de plus que les lieux comprenaient notamment des halles de stockage des minerais et charbon, stocks qui permettaient à l'usine de travailler en continu bien qu'elle soit régulièrement alimentée par des transports de matière première. (Songez à la Cellulose des Ardennes de Harnoncourt dont on peut voir les stocks de bois et de sciure et à tous ces camions chargés de grumes qui sillonnent la Gaume, l'image donne une idée du même rituel appliqué à nos forges habaysiennes, toutes proportions gardées bien sûr).

Nous constatons aussi que de nombreux ouvrages d'art : barrages, palles, canaux, chambres de retenue... permettent à l'eau de la Rulles de venir alimenter en continu ou en alternance les roues à aubes qui actionnent les marteaux ou les soufflets de forge. (photo palles du Pont d'Oye voir page 37) Le texte décrit aussi la présence d'habitations pour le personnel et pour le facteur ou directeur de forge. Cette dernière sera d'ailleurs transformée en une demeure bourgeoise au XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que tous les autres bâtiments seront peu à peu détruits et remplacés par un parc, celui que nous connaissons aujourd'hui. Cette longue description est contemporaine du plan que nous reproduisons ci-contre (plan p 40) et qui permet de mieux repérer chaque élément de ce complexe sidérurgique. Les photos datées de 1850 que nous publions en parallèle illustrent encore mieux la quantité de bâtiments dont les fondations sont aujourd'hui partiellement enfouies à l'arrière du château Adam, dans le parc en bordure de l'étang.

Dans son excellente étude des usines à fer de la vallée, Marcel Bourguignon, évoque aussi cette période troublée durant laquelle les Révolutionnaires français s'emparent des biens des moines de Saint-Hubert. Il livre

une autre description plus sommaire des lieux mais explique l'idée maîtresse de Dom Nicolas Spirlet qui tenta de relancer l'usine du Châtelet en l'approvisionnant en bois dépendant de son abbaye de Saint-Hubert :

*« En 1805, lors du grand recensement effectué par l'ingénieur Beaunier, les usines se composaient de deux hauts-fourneaux, d'un feu en renardière, d'un gros marteau et de deux bocards. La fondation du deuxième fourneau est l'œuvre sans doute de l'abbé de Saint-Hubert, désireux de se procurer à tout prix du fer en gueuses à ses affineries du Val de Poix. Mais, cette création, qui s'imposait peut être en 1780, avait été rendue inutile par la crise industrielle de 1793. Un seul fourneau était activé pendant toute l'année, le second travaillait rarement et jamais plus de deux à trois mois sur douze. Ils consommaient surtout des minerais de Pétange, de Clémency, de Toernich, de Halanzy et de Schoppach. La production annuelle de fer en gueuses ne dépassait pas 550.000 kilos, elle était immédiatement transportée par axe aux affineries du Val de Poix. Cependant, la petite forge du Châtelet était parfois activée pendant deux ou trois mois : elle pouvait produire par année commune 25 tonnes de fer marchand destinées à la consommation locale. L'usine exigeait chaque année, 1.100.000 kgs de charbon de bois, fournis par les forêts de Neuchâteau et de Saint-Hubert, amenés à pied d'œuvre par les chariots à gueuses revenant du Val de Poix. Dix ouvriers et deux manœuvres seulement étaient occupés constamment dans les différents ateliers. Un régisseur, le sieur Motus, était chargé de les diriger. En 1805, la forge du Châtelet a donc beaucoup perdu de son importance. Elle n'est plus qu'une annexe du Val de Poix et au fil des ans, cette dépendance deviendra néfaste. »*

**1798** : les biens sont cette fois vendus à un nommé Stévenot et les usines sont gérées par Stévenot-Geoffroy et Closset

**1801** : Geoffroy et Closset rachète les parts de Stévenot

**1809** : à la mort de Lambert Closset les parts sont réparties entre Henri Geoffroy (une moitié) et Mathieu Closset, fils (l'autre moitié). Henri Geoffroy connaît l'activité sidérurgique, né à Etalle en 1753, il est le neveu de l'abbé Masson qui dirigeait le Châtelet avant lui et il a épousé en 1789 à Charleville, Madeleine Migeon, la fille d'un négociant en fer.

**1814** : mise en location à un nommé Melchior Mohimont qui gérait également celle de Bologne

**1830** : c'est le déclin progressif de la forge, le second fourneau ne tourne plus, les ouvriers ne sont plus

qu'une petite douzaine, il ne reste qu'un seul bocard ; les propriétaires reconvertissent les installations et y installent un moulin à farine. (voir gazette n°3)

1833 : mort de Closset fils dès lors Léopold Geoffroy dirige seul mais pour quelques temps seulement.

1836 : Les héritiers Geoffroy-Closset fondent la Société E. et L. Geoffroy et Cie

1837 : le 9 octobre, Mathieu-Henri François Closset devient propriétaire du lieu et s'associe à la SA des Hauts Fourneaux, Forges et Usines du Luxembourg dont il devient le directeur général. Ce trust tentera en vain de relancer l'industrie du fer dans la vallée, mais l'idée fera long feu puisque la société est dissoute en 1842 et dès le 12 août 1846, les restes des forges sont cédés à M. Pescatore, riche bourgeois de Luxembourg. Le dernier haut-fourneau s'éteint définitivement vers 1848.

#### Dès lors que devient le château des Piret-Poschet ?

Symbole de la puissance des maîtres de forge et de leur richesse, ce grand château fut peu à peu laissé à l'abandon. Aux archives de l'Etat est conservé un dossier attestant de la vente du domaine (AEA ventes des biens nationaux farde 208 dossier 62), on y trouve une description sommaire qui indique « *le corps de logis de la maison dite Château du Châtelet, occupée ci-devant par l'abbé de Saint-Hubert, consistante en une cuisine souterraine, plusieurs chambres lambrisées, cabinets, armoires dans les renforcements du mur, caves, grenier, chapelle, cour séparée de l'autre quartier par la porte qui donne dans la cuisine de ce dernier, deux écuries tenant l'une à l'autre entre la grange et la grande écurie des chevaux et les greniers directement au-dessus de ces écuries, un grand et beau jardin avec les terrasses dans toute leur étendue...* »

Nous savons aussi qu'il abrita un temps le tribunal de police correctionnelle de Habay-la-Neuve qui fut créé par un arrêté de Joubert, représentant du peuple en mission à Luxembourg le 23 thermidor an III (10 août 1795). Cet arrêté avait pour effet immédiat de supprimer les justices de l'Ancien Régime. C'est un nommé Légier qui l'installa à Habay, le premier président fut François-Henri D'Anethan de La Trapperie « *A ses débuts, ce tribunal a bien du mal à trouver un immeuble adéquat dans le village, il s'installe dans des conditions matérielles épouvantables. Lors de la première audience, on déplorait qu'il n'y eût aucun bâtiment affecté au tribunal, ni huissier, ni gardien de prison, les membres ne rece-*



*vaient aucun traitement. Quelques mois après, le bâtiment est toujours incommode et la prison trop peu sûre. L'administration centrale s'efforce d'envoyer les lois, instructions et arrêtés mais l'année suivante, l'arrivée du Bulletin des Lois demeure irrégulière. Le Tribunal manque de fonds et de matériel, mendiant sans cesse jusqu'à du noir d'imprimerie pour les cachets. Le local fixé enfin dans une aile de Châtelet le 28 brumaire an V ressemble en l'an VII à l'hôtel des courants d'air : presque toutes les fenêtres sont sans vitres.* » (source : Marie-Ange Sizaire dans Inventaire des archives du tribunal de police correctionnelle de Habay-la-Neuve an III – an VIII). Durant la période française, Habay-la-Neuve fut le siège d'un tribunal correctionnel au sein du Département des Forêts, c'était une instance importante dont la juridiction s'étendait sur les communes de Habay, Etalle, Virton, Florenville, Paliseul, Neufchâteau et Bastogne, et aussi, à partir du 7 messidor de l'an IV de Houffalize (Tandel partie générale page 125).

1841 : Le notaire Tschoffen (photo tombe ci-dessus) achète l'ancienne demeure des maîtres de forges à savoir le Château des Piret-Poschet.

Le cadastre dressé en 1843 présent aux archives de l'Etat à Arlon donne une description du lieu à cette époque « *maison de maître, bien et solidement construite en pierres, couverte en ardoises et très bien entretenue, renfermant 12 ou 14 places avec salon, d'une distribution très confortable et ayant de belles dépendances* ». Mais à cette date, le château avait certainement été amputé d'une grande partie de ses annexes, nous constatons ces destructions en observant les deux plans ci-contre : le cadastre de 1806 et le cadastre de l'Atlas des Chemins de 1847. Peut-être est-ce même le notaire Tschoffen qui a fait procéder à ces travaux. Autrefois, ce lieu était en tout cas suffisamment fastueux que pour avoir accueilli en 1787, l'archiduchesse Marie-Christine, fille de l'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse (la Belgique dépendait à cette époque de l'empire d'Autriche). Cette dernière était accompagnée de son mari, le prince Albert-Henry de Saxe-Tescen (Pays de Habay 114 09/81). Ces souverains ne sont pas passés inaperçus dans notre village, ils avaient d'ailleurs pu emprunter le Chemin Neuf édifié en 1767/68 qui traversait notre localité (route d'Arlon à Ostende qui suivait la route d'Arlon, traversait la place actuelle pour rejoindre la forêt d'Anlier par la rue de Bologne et la route passant devant la chapelle Notre-Dame de Grâces.). Dans ses mémoires où il relate le passé des forges de Habay et ses différents souvenirs, Edouard Antoine (voir portrait ci-dessous) évoque cette visite en ces termes :

« *Voici je que je puis dire avec certitude relativement au Châtelet-Bas, propriété de monsieur Tschoffen : étant très jeune, j'y ai encore vu plusieurs tours, ainsi que la chapelle, dont l'intérieur semblait être d'un aspect imposant. La chapelle et les tours étaient des constructions indépendantes du grand bâtiment central qui est encore aujourd'hui la*



**Ci-dessus, cadastre français de 1806, le château du Châtelet-Bas (1) est encore complet et on se rend compte qu'une grande partie des bâtiments de l'aile nord s'étendait vers le parc, les vestiges doivent se trouver sous le parc actuel. Le second plan est l'atlas des chemins et date de 1847, du château, il ne reste que deux ailes, elles seront reliées lors des travaux de construction du home RTT; c'est là qu'aujourd'hui se tiennent les bâtiments de la mairie (grande baie vitrée de l'entrée). Pour ce qui est des bâtiments de forges, ils sont encore tous présents ce que confirmeront les photos d'époque que nous avons publiées.**

*maison Tchoffen telle que nous la voyons, (en 1890 environ), sauf que les fenêtres actuelles ont remplacé un plus grand nombre de fenêtres plus petites, garnies de barreaux de fer. Avant 1839, époque de la cession du Grand-Duché, il y eut un mouvement de troupes en cantonnement dans notre province, Habay-la-Neuve, principalement avait*



*été désigné comme point de ralliement. Un escadron de lanciers, une compagnie d'infanterie et une compagnie de soldats-ouvriers, boulangers, bouchers... y ont été détachés pendant cinq ou six mois. L'intendance y avait installé des magasins de farine et fait construire plusieurs très grands fours à cuire le pain de munition. Ces grands fours se trouvaient au dit Châtelet dans les bâtiments longeant la cour du Châtelet-Usine. Dans la cour Tschoffen, on avait accumulé d'énormes tas de bois pour chauffer les fours. Inopinément, les choses changèrent, les troupes reçurent l'ordre de quitter la commune, les fours ne furent point utilisés et les approvisionnements considérables de farine et autres furent évacués. Un fait assez notable dans l'histoire du dit Châtelet-Bas, c'est la visite qu'y fit l'impératrice Marie-Thérèse (ndlr monsieur Antoine confond avec sa fille). Voici comment je le sais d'une manière certaine. Ma grand-mère maternelle est morte en 1844, à l'âge de 90 ans environ, elle était née par conséquent vers 1754. Elle racontait volontiers et avait bonne mémoire.*

*« Lorsque j'étais très jeune, disait-elle, j'ai vu au Châtelet-Bas l'impératrice Marie-Thérèse (NDLR en réalité Marie-Christine sa fille) qui, ayant paru au balcon, fut chaleureusement acclamée par la foule. Curieuse comme toutes les petites filles, ajoutait-elle, il me semble voir encore briller les bagues aux doigts de sa fine main appuyée à la balustrade. » Autre fait encore, le terrain longeant la mu-*

*raille des jardins du dit Châtelet terrain nommé le « sèche mur », coupé par la route de la forêt d'Anlier, a été employé comme cimetière à une époque assez reculée. Suivant la tradition populaire les cadavres y enterrés étaient ceux de militaires de passage à Habay et atteints d'une épidémie quelconque qui fit d'assez grands ravages. Etant très jeune, en compagnie d'autres enfants de mon âge, nous vîmes un jour, au bord de la rivière des bouts de planches qui sortaient de terre. Cela nous engagea à creuser et à retirer ces débris de planche ; nous mîmes alors à découvert le squelette d'un homme de grande taille, ce qui nous causa une grande frayeur. Plus tard, il y a environ vingt-cinq ans, lorsqu'on construisait la route vers la forêt (ndlr vers 1865 quand on a édifié les deux ponts du Châtelet et aménagé la route de Bonaparte lire la gazette 3), on a trouvé, en creusant les fondations des ponts établis sur les deux petites rivières, plusieurs grands cercueils avec les ossements des corps qui y avaient été ensevelis. » (Tandel pages 571, 572)*

D'autres documents publiés dans les Communes Luxembourgeoises d'Emile Tandel Tome III, nous fournissent encore quelques descriptions succinctes du château du Châtelet-Bas.

*« En bas, il y avait également un château d'allure seigneuriale, dont dépendaient les forges qui en furent séparées à une époque que nous ne connaissons pas. De ce château il*

ne reste qu'une partie, appelée la maison *Tschoffen*, parce qu'elle était habitée par M. *Tschoffen* père, qui fut notaire à Habay et avait acheté cette propriété en 1841 à M. *Gérardy*, docteur à St Léger. Dans le vaste jardin se trouvent les fondations de la partie de l'ancien château qui a été démolie. » (Tandel page 571).

Décidément, ce grand château des Piret-Poschet livre difficilement son mystère, car un peu plus bas, dans ce ouvrage de Tandel, l'historien Prat dit encore : « *Le Châtelet-Bas a des tours. Une pierre formant parement à l'extérieur portait une inscription qui, quoique mutilée par le temps, laissait apercevoir la date de DCCIC ou 799. Est-ce l'époque de construction du château ? Cela est peu probable, à moins de supposer des restaurations successives.* »

Le bâtiment qui, en 2025, abrite les services communaux a donc une longue histoire dont les racines sont intimement liées au passé sidérurgique du village.

Ci-dessous vente des usines en 1853, vous pourrez suivre la suite dans les deux prochaines gazettes : la période de Bonhomme etc. et la création des routes et ponts ainsi que l'historique de la scierie, de la tannerie.

#### Pour en savoir plus : une bibliographie

Pour mieux connaître le passé industriel de notre village je vous recommande particulièrement les ouvrages de Marcel Bourguignon, précurseur en la matière et ceux de Jean-Claude Delhez plus récents et très complets également. Pour ceux qui voudraient lire le manuscrit de Blanchart en entier, il est publié dans l'ouvrage sur les communes luxembourgeoises par E. Tandel en 1890 (Institut archéologique d'Arlon). Et bien évidemment pour ceux qui peuvent se les procurer, les exemplaires du Pays de Habay de Jean Muller.

**Emile Tandel** : Les communes luxembourgeoises tome III 1890

**Marcel Bourguignon** : «L'ère du fer en Luxembourg (XV - XIXe siècles) Annales Inst. Archéologique tomes CXXIV-CXXV années 1993/94)

**Jean-Claude Delhez** : La sidérurgie luxembourgeoise tome 1 : partie générale et tome 2 : les usines avril 2005

**Jean-Claude Delhez** : les mines de fer du Pays Gaumais août 2004

**Guy Fairon** : Découvertes récentes d'archéologie aérienne en Lorraine belge 1984.

**Louis Verhulst** «la seigneurie du Châtelet à Habay-la-Neuve dans le Pays Gaumais d'avril 1940.

**Benoît Halbardier et Jean Muller** : Les pierres qui parlent revue Arch-Hab 1988

**Marie-France Piret** UCL 1982 : Fortunes et groupes sociaux Habay-la-Neuve 1766-1796

**Marie-Ange Sizaire** dans Inventaire des archives du tribunal de police correctionnelle de Habay-la-Neuve an III – an VIII

## VENTE DE DEUX USINES

DANS LA PROVINCE DE LUXEMBOURG.

A la requête de M. Guillaume Pescatore, de Luxembourg, il sera procédé, le lundi 15 mai 1853, à la vente des usines dite du *Châtelet* et de *David*, désignées ci-dessous.

1<sup>o</sup> **Usine du Châtelet**, située à Habay-la-Neuve, arrondissement d'Arlon, comprenant forge, deux hauts-fourneaux, scierie, bocard, halles à charbon, maisons de facteur et de régisseur, jardins, prairies, le tout d'une contenance de plus de onze hectares y compris un étang de quatre hectares.

2<sup>o</sup> **Usine de David**, située sur le territoire de la commune de Châtillon, arrondissement d'Arlon, comprenant un haut-fourneau avec bocard, une maison de maître construite récemment, logement de facteur, jardin et autres dépendances, d'une contenance d'environ six hectares.

La vente aura lieu sous des conditions favorables et en l'étude de M<sup>e</sup> P. REUTER, notaire à Arlon, le jour précité à 3 heures de relevée.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au propriétaire, à Luxembourg, ou aux ex-régisseurs desdites usines, qui les habitent encore actuellement.



Vue des quartiers dits «de la Fosse aux Loups» qui furent séparés par le terre-plein édifié lors de la modernisation de la route Etalle/Corne du Bois des Pendus, nous en faisons l'historique dans la Gazette N° 3 consacrée au Châtelet. Sur la photo du dessus, à l'arrière plan, la rue sur la Rulles appelée à l'époque rue du Pont Paris puisqu'elle aboutissait au pont de la Rigole ainsi dénommé à l'époque. On voit aussi la tannerie Lenger (1) que nous évoquerons dans la gazette 3. Ci-dessous, carte de Ferraris sur laquelle on peut repérer l'emplacement du gibet signifiant qu'il existait une justice à Habay et au Châtelet : ce qui est figuré par la petite potence dans le cercle et qui est agrandie à droite d'où le nom de la rue du Gibet près de la rue de Vance.



Nous avons évoqué dans le texte le fait que les seigneurs du Châtelet, à la fois ceux du Châtelet-Haut puis du Châtelet-Bas, avaient le droit de haute, moyenne et basse justice sur leur juridiction. Certains toponymes et noms de rue de notre village ont conservé en maints endroits cette information rappelant que l'on pouvait rendre la justice en ces lieux, c'est le cas des terres appelées «Haye de Justice» du côté de la Courtière et aussi de «la rue du Gibet» qui conserve le souvenir que l'on pouvait pendre des criminels à l'entrée de Habay (près de la rue de Vance et de la Rue Brasseur). La carte dite de Ferraris de 1770/1777 figurait d'ailleurs cela par un petit gibet (voir ci-contre p 46), il y en avait un autre sur cette carte au Châtelet, pour rappeler la présence d'une justice seigneuriale. Pour plus de clarté sur cette pratique, voici quelques informations extraites de l'encyclopédie Wikipédia.

La justice seigneuriale, distinguée en haute, moyenne et basse justice, constitue un mode d'organisation médiéval du système judiciaire, à l'œuvre dans la plupart des États européens.

La justice seigneuriale a une importance primordiale au sein du village. Elle arbitre d'une part les conflits entre paysans, et d'autre part entre ceux-là et le seigneur. Dans ce dernier cas, elle n'est compétente qu'en matière de droits seigneuriaux, car pour toute autre cause, le seigneur doit se pourvoir devant une justice autre que la sienne.

À l'origine, le seigneur peut ainsi asseoir sa domination sur ses terres, mais cette possibilité n'a plus guère de réalité à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que le pouvoir royal restreint peu à peu les prérogatives seigneuriales. À la fin de l'Ancien Régime, la justice seigneuriale correspond plutôt à ce que l'on appellerait de nos jours une « justice de proximité », mais elle n'a plus alors d'importance réelle que pour des affaires mineures.

La justice seigneuriale est issue de la féodalité et se caractérise par une délégation du pouvoir royal aux seigneurs, le roi étant juridiquement la source de toute justice (une justice qu'au XIII<sup>e</sup> siècle Louis IX rend encore personnellement à l'occasion pour ses propres domaines). La justice seigneuriale, moins lente et donc moins coûteuse que la justice royale, géographiquement plus proche des justiciables, permet également la diffusion des ordonnances et édits royaux au niveau local, ainsi que l'application des redevances seigneuriales (cens, banalités, droits de mutation, champart, saisine). Les seigneurs ont aussi un rôle de police administrative concernant les poids et mesures,

la voirie, le contrôle des prix, les marchés, le fermage, les droits de passage. La possession de la justice constituant un important élément de prestige, les seigneurs n'hésitent pas à planter des poteaux de justice armoriés, qui permettent de marquer les limites territoriales de la seigneurie. (Cfr carte ci-contre)

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la cour seigneuriale est présidée par le seigneur, ou l'un de ses représentants : prévôt, bailli, sénéchal ou simple juge. Le seigneur ne juge plus personnellement depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Il est alors tenu de nommer un juge possédant des compétences juridiques reconnues (diplôme d'une faculté de droit), être pourvu de gages suffisants, et avoir été agréé par la juridiction royale dont il dépend.

La Révolution française de 1789 supprime les justices seigneuriales et leur substitue les justices de paix (loi des 16 et 24 août 1790).

Trois niveaux de justice seigneuriale

### **Haute justice**

Le seigneur (ou plus exactement le juge seigneurial) peut juger toutes les affaires et prononcer toutes les peines, dont la peine capitale (d'où le nom de jus gladii, litt. « droit de l'épée »), celle-ci ne pouvant toutefois être exécutée qu'après confirmation par des juges royaux (appel obligatoire, porté devant les parlements). La haute justice jouit de la plénitude de juridiction au droit civil comme au pénal.

### **Justice moyenne (ou moyenne justice)**

Le seigneur peut juger les rixes, injures et vols. Les délits ne peuvent être punis de mort. Pratiquement, la moyenne justice joue un rôle important au civil, notamment en matière de successions et de protection juridique des intérêts des mineurs : apposition de scellés, inventaire des biens des mineurs, nomination des tuteurs, etc.

### **Justice basse (ou basse justice)**

Le seigneur peut juger les affaires relatives aux droits dus au seigneur, cens, rentes, exhibitions de contrats et héritages sur son domaine. Il s'occupe aussi des délits et amendes de faibles valeurs (dégâts des bêtes, injures, amendes inférieures à 7 sols 6 deniers). Il doit posséder sergent et prison afin d'y enfermer tout délinquant avant de le mener au haut justicier.



**Liste d'une partie des membres actuels  
du groupement Habâ din l'tin, celle-ci évolue  
au fil de nos réunions.**

**Régine Adam  
Marie-France Angé  
Roger Camus  
Bernadette Claude  
Danièle Copus  
Marianne Cornet  
Jean-Marc Devillet  
Christian Fays  
Paul François  
Arthur Ferauge  
Edmée Garant  
Jules Gouverneur  
Jean Halbardier  
Chantal Hénoumont  
Rolande Hubert  
José et Ginette Istace Késer  
Séverine Labarbe  
Josette Legrand  
Robert Louppe  
Yvonne et Marcel Lux  
Madame Martin-Devillé  
Gérard Mathieu  
Jean-Marie Mertz  
Jacqueline Mergaux  
Marie-France Meunier  
Jean-Louis Moreaux  
Sylvie Moris**

**Marie-Claire Pemmers  
Jean-Claude Orban  
Rachel Oth  
Guy Othe  
Philippe Salmon  
Régine Schmit  
Christiane Servais  
Albert Thiry  
Michèle Thiry  
M. et Mme Thomas Gruslin  
M et Mme Thomas Bonbled  
Chantal Watrissant  
Raymond Weynand  
Chantal Willame-Niederborn  
Sabrina Wuidart  
Madame Bosquet**

**Suivez l'actualité sur la page facebook  
Habay Autrefois et obtenez gratuitement nos  
gazettes en téléchargeant les fichiers pdf sur le site  
du Centre Culturel ongllet Habâ din l'Tin**

**La Gazette de Habâ din l'tin est publiée avec l'aide ,  
de la Librairie de Habay  
du Centre Culturel et de la Commune de Habay.  
INTÉRESSÉ PAR CETTE PUBLICATION ?  
N'hésitez pas à contacter  
pour Habâ din l'Tin Alain THOMAS  
063/42 30 75 ou alain.thomas@live.be**